



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le jeudi 18 avril 2019 — Vol. 45 N° 15

Étude des crédits du ministère de la Famille (2) :
volet Lutte contre l'intimidation

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le jeudi 18 avril 2019 — Vol. 45 N° 15

Table des matières

Lutte contre l'intimidation	1
Discussion générale	1
Documents déposés	20

Intervenants

Mme MarieChantal Chassé, présidente
M. Sylvain Lévesque, président suppléant

M. Mathieu Lacombe
Mme Francine Charbonneau
Mme Christine Labrie
Mme Stéphanie Lachance
Mme Véronique Hivon
M. Éric Girard
Mme Lucie Lecours
M. François Jacques

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude des crédits du ministère du Conseil exécutif. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le jeudi 18 avril 2019 — Vol. 45 N° 15

**Étude des crédits du ministère de la Famille (2) : volet
Lutte contre l'intimidation**

(Onze heures vingt-neuf minutes)

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, à l'ordre, s'il vous plaît! Je vous invite à vous asseoir. Je constate le quorum et je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie et la vibration de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Lutte contre l'intimidation des crédits budgétaires du portefeuille Famille pour l'exercice financier 2019-2020. Une enveloppe de deux heures, qui sera ajustée, a été allouée pour l'étude de ce volet.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. M. Poulin (Beauce-Sud) est remplacé par M. Girard (Lac-Saint-Jean); Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), par Mme Charbonneau (Mille-Îles); Mme Dorion (Taschereau), par Mme Labrie (Sherbrooke); M. LeBel (Rimouski), par Mme Hivon (Joliette).

Lutte contre l'intimidation

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la secrétaire. Étant donné qu'une période de deux heures, qui sera ajustée, est accordée pour ce volet, il n'y a pas de remarques préliminaires. Nous allons donc procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. Donc, on rentre rapidement dans le vif du sujet.

Mais, juste avant, puisque nous avons débuté nos travaux à 11 h 28 et qu'une période de deux heures, tel que je mentionnais, doit être consacrée à l'étude de ces crédits cet après-midi, y a-t-il consentement pour poursuivre nos travaux au-delà de l'heure prévue, soit jusqu'à 13 h 10, tout en amputant — Mme la secrétaire, combien j'ampute de minutes? — 18 minutes de l'enveloppe appartenant au parti formant le gouvernement? Y a-t-il consentement?

• (11 h 30) •

Des voix : Consentement.

La Présidente (Mme Chassé) : Il y a consentement. Merci. Excellent! Je vous remercie.

Discussion générale

Je suis maintenant prête à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle pour un premier bloc d'échange. Mme la députée de Mille-Îles, la parole est à vous.

Mme Charbonneau : Merci, Mme la Présidente. C'est un privilège d'être ici ce matin puis de parler de ce dossier aussi important. Vous l'avez dit d'entrée de jeu, Mme la Présidente, il n'y a pas vraiment de remarques préliminaires, puisque le ministre hier, quand il a ouvert cette session de crédits, a fait ses remarques préliminaires. Mais vous me permettez peut-être quelques minutes, bien, je vous promets que je n'en prends pas trop long, puis le ministre va me pardonner, nécessairement, pour peut-être revenir sur ce dossier qui m'est, j'ose dire... je l'ai un peu dans la peau.

La lutte contre l'intimidation a été un dossier qui a été mis en place en 2014 par un gouvernement qui avait le goût de regarder une valeur sociétale : comment faire plus, comment faire mieux pour la société d'aujourd'hui? Et vous le savez, Mme la Présidente, j'en suis certaine, quel que soit l'âge qu'on a, quel que soit le parcours de vie qu'on a, on a été un de ces trois acteurs : soit on a été témoin d'intimidation, soit qu'on a subi de l'intimidation ou soit qu'on a fait de l'intimidation. Et, parmi les études qu'on a vues, on s'est aperçu que, si on avait déjà vécu de l'intimidation, on pouvait aussi en faire, puisqu'on savait comment ça fonctionne et le pouvoir que ça donne à l'individu.

Donc, le gouvernement, en 2014, a fait un long processus, commençant par une affirmation du premier ministre de sa volonté d'aller vers la lutte contre l'intimidation. Un forum s'est organisé, beaucoup de gens ont été invités, un beau mélange de gens de partout au Québec, de la petite enfance jusqu'aux aînés, puisque c'était dans la volonté de ce dossier-là de faire en sorte qu'on puisse le parcourir de la jeunesse jusqu'aux aînés.

Au moment où le dossier a été attribué à un ministre ou une ministre, je fais foi de présence, puisque j'y étais, on a voulu le donner à la Famille, puisque celle-ci avait un regard constant sur l'ensemble des choses, donc de la petite enfance, et le ministre, maintenant, à la petite enfance. Et, au moment où on a fait ce dossier-là, le ministère de la Famille, le ministère de la Famille avait le Secrétariat des aînés. Donc, on parlait vraiment de la petite enfance jusqu'aux aînés. Les aînés n'étaient pas à la Santé, ils étaient à la Famille.

On a pris une décision qui a été excessivement difficile à maintenir puis, en même temps, qui nous a challengés à tous les jours, c'est-à-dire qu'on a décidé, du haut de la teneur du gouvernement qu'on était, de faire ce dossier de façon apolitique. Puis là je vous regarde, Mme la Présidente, puis je me tourne vers le ministre parce que je lui ai aussi rappelé que

ma volonté était la même, c'est-à-dire de maintenir ce dossier apolitique. Pourquoi? Quand on fait de la politique, on a une opportunité extraordinaire de changer le monde, et je pense, vous comme moi et comme les députés qui sont dans cette salle, vouloir changer le monde, c'est la raison pour laquelle on met notre face sur le poteau. C'est pour ça qu'on veut s'impliquer en politique, quel que soit notre âge, quel que soit notre parcours et quel que soit notre milieu familial. C'était la volonté que j'avais, puis je maintiens le cap.

D'ailleurs, Mme la Présidente, vous avez sûrement remarqué, du moins, je suis sûre que le ministre l'a remarqué, je ne me suis pas levée encore en période de questions pour une question sur l'intimidation, malgré ma responsabilité, parce que j'y crois, j'y crois qu'on peut faire ça autrement puis qu'on peut regarder une problématique sociétale et l'adresser d'une façon extraordinaire. Je ferme ma parenthèse du premier... du départ de ces crédits, puisque, pour moi, c'était une mise en contexte.

J'ai eu l'opportunité de discuter deux fois avec le ministre sur le dossier. On a eu aussi les cahiers. J'ai été heureuse de voir qu'il y avait des réponses et j'aurai probablement des questions par rapport aux réponses qu'on a eues parce qu'il y a des choses que je ne savais pas puis que je ne connaissais pas. Mais, d'entrée de jeu, je permettrais peut-être au ministre de pouvoir répondre à... Mme la Présidente, j'aimerais connaître les intentions du ministre face au renouvellement du plan. On s'en est déjà parlé d'une oreille à une autre, puisqu'on était au téléphone, on n'a pas eu le privilège de se rencontrer en personne. Puis, contrairement à ma collègue — puis je vais taquiner le ministre — moi, je n'ai pas eu d'invitation pour un café, j'aurais aimé ça. Je le prends juste avec du lait, puis, si c'est un café latte, c'est encore mieux. Mais on va probablement avoir la chance de le faire par après. Mais j'aimerais connaître au moins votre perspective par rapport au renouvellement du plan, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui. Merci, Mme la députée. M. le ministre, je vous invite à prendre la parole.

M. Lacombe : Merci, Mme la Présidente. D'abord, vous me permettez aussi de saluer tout le monde. Merci d'être de retour. On a terminé tard hier, on a commencé de bonne heure aussi ce matin. Merci d'être là, parce que j'ai été agréablement surpris de voir qu'on aurait deux heures pour parler d'intimidation. Donc, c'est une belle surprise, et je pense que c'est une bonne nouvelle, parce que, justement, ça nous permettra d'échanger peut-être sur ce qu'on peut faire. Étant donné que c'est un dossier qui est non partisan et qui va le demeurer, je vous rassure, ça nous donne une belle tribune où tout le monde est mobilisé, où on aura assurément des réponses aux interrogations qu'on a. Donc, merci, tout le monde, d'être ici.

Je le disais, d'entrée de jeu, je vous rassure, la démarche, elle va rester non partisane. Donc, j'en prends l'engagement. Les messages en ce sens-là ont déjà été lancés. Je pense que la députée de Mille-Îles et moi, on avait déjà eu l'occasion, parce que je sais que c'est particulièrement un sujet qui lui tient à coeur, on a déjà eu l'occasion d'en discuter pour que je puisse lui indiquer qu'on avait l'intention de conserver ce volet-là non partisan. Je pense que c'est ce qui a fait la force, justement, de tout le travail qui a été fait. Et je lisais justement, lorsque je suis arrivé, le plan endossé par le premier ministre, ensuite de ça par la ministre, par l'opposition aussi. Donc, je pense que c'est ce qui fait aussi la force du message qu'on lance.

Donc, c'est sûr qu'à ce point-ci c'est un peu hasardeux pour moi de parler de mes intentions, outre que de dire qu'on a l'intention que ça demeure non partisan, parce que, justement, on veut le faire en collaboration. Donc, la première chose à dire, je pense, c'est qu'on a pris la décision de prolonger le plan qui existait déjà pour un an. Alors, on se rappelle que le premier plan, qui avait été mis sur pied en 2015, avait aussi été prolongé l'année précédente et on le prolonge encore une fois cette année. Je pense que, dans les deux cas, c'était pour des bonnes raisons. Parfois, c'est parce qu'on veut repousser le travail. Dans ce cas-ci, je pense qu'on avait des bonnes raisons. Le gouvernement précédent a eu des bonnes raisons de le faire, parce que certaines mesures n'étaient pas terminées, et on voulait laisser le temps à ces mesures de bien se terminer. Et, dans notre cas, bien, je pense que c'était la meilleure décision aussi à prendre, parce qu'on est arrivés, et là on avait deux choix : soit qu'on dessinait un nouveau plan sur le coin d'une table, et à ce moment-là on n'aurait pas eu l'occasion d'en discuter longuement avec l'opposition, notamment, avec les partenaires, ou on prenait la décision de prolonger le plan. On a pris la décision d'y aller avec une prolongation. Donc, ça suit son cours.

Ensuite, je pense, on aura des questions à se poser quand même, et je pense que ce serait intéressant qu'on en discute un peu plus tard sur ce qu'on veut dans ce plan-là, sur la façon d'évaluer aussi, je pense que ce serait important de se pencher sur ce qu'on veut comme indicateurs pour évaluer si on a un impact ou pas dans la communauté avec les mesures qu'on met de l'avant. Donc, on a déjà identifié certains volets... j'ai déjà identifié certains volets que j'aimerais voir aller de l'avant. Mais, encore là, il s'agit vraiment d'idées, et puis on sera ouverts à tout effacer et à repartir à zéro, s'il le faut, pour que ce soit consensuel.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Mille-Îles.

• (11 h 40) •

Mme Charbonneau : Merci, Mme la Présidente. Le ministre a raison, il y a eu, au dernier gouvernement, un report. Le report avait été fait, par contre, puis je le dis en toute liberté puis sans offense, mais il a été pris avec l'ensemble des députés qui étaient au sein de ce dossier. Je le dis parce que, quand on dit «apolitique», c'est aussi une implication qui vient avec l'ensemble des députés de tous les partis confondus.

Donc, je vous entends, puis, vous avez raison, on disait 2018, mais on arrivait au moment des élections, donc la volonté de le reporter et de faire en sorte qu'on puisse donner la chance aux gens qui y travaillent de ne pas être dans une période électorale, ça aurait été triste, mais, encore une fois, toujours dans la perspective de parler avec les collègues pour s'assurer que tout le monde est dans le coup, parce que tenir un dossier apolitique, c'est aussi ça, c'est s'assurer que tout le monde est dans le coup.

Je prends 30 secondes sur mon temps de tantôt pour vous dire : J'ai oublié de saluer les gens qui vous accompagnent. Il y a des yeux que je reconnais, il y a des sourires que je reconnais parce que je les ai croisés, parce que j'ai pris l'ascenseur

ou bien parce qu'ils m'ont expliqué avec beaucoup d'attention certains dossiers, surtout en chiffres, je le dis comme ça, parce qu'on a eu le plaisir de se voir. Donc, je les salue à travers vous, M. le ministre, si vous me permettez, Mme la Présidente, de m'adresser au ministre juste quelques secondes comme ça pour m'assurer de pouvoir saluer les gens du ministère en arrière.

Je vous avoue que j'ai eu une petite déception, puis j'en ai parlé avec le ministre très ouvertement, au moment où on a remis le prix sur l'intimidation, parce qu'il n'avait pas eu, j'imagine, puis je le dis comme ça, là, la consigne que ça s'adressait à tous les députés, d'être invités à cette réception. C'est la première que je manquais depuis sa création. J'ai été, sur le coup très vexée, mais on s'est parlé, et le ministre a eu la gentillesse, et bien humblement, il s'est excusé pour dire : Je suis désolé, ce n'était pas l'intention. Et j'apprécie ce geste-là. Je vous dirais qu'en politique, vous le découvrez, M. le ministre, l'humilité, c'est quelque chose quelquefois qui est difficile. On pense qu'on en a beaucoup, mais pendant 45 minutes par jour, des fois, les gens pensent qu'on n'en a pas beaucoup, de part et d'autre de la Chambre. D'avoir fait le coup de téléphone puis de m'avoir dit : On s'excuse, je l'apprécie, parce que ce prix-là vient marquer le pas d'une volonté gouvernementale. Et vous l'avez fait avec le premier ministre parce que c'est aussi au nom du premier ministre que le prix se fait.

Avant d'aller sur les questions sur le plan, parce que je sais qu'il y a eu des rencontres, puis vous allez sûrement m'en parler par après, mais je voulais savoir : Le prix, en ce moment... Au départ, la première fois qu'on offrait le prix sur l'intimidation, on avait deux trophées, deux reconnaissances. Maintenant, on est rendus à trois pour spécifiquement l'aspect de la reconnaissance dans le milieu scolaire. Je me demandais si, de votre côté, si vous aviez l'intention de regarder s'il y avait la possibilité de faire plus de prix ou si on perdure dans la volonté qu'il y a dans le plan, c'est-à-dire une fois par année avec les trois prix.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Merci, Mme la Présidente. D'abord, je suis heureux que la députée de Mille-Îles souligne le fait qu'on a eu effectivement une communication à la suite de la remise des prix, parce qu'effectivement pour moi c'est important que l'opposition soit là. Et, je le dis, effectivement, je lui ai offert mes excuses parce que, bon, dans le brouhaha de notre arrivée au gouvernement, bien candidement, on a invité sa collègue critique en matière de famille. Donc, ce sont mes vis-à-vis à la famille de chacun des partis qui ont été invités. Donc, c'est la députée de Westmount—Saint-Louis qui avait été invitée plutôt que Mme Charbonneau. J'ai eu l'occasion effectivement de lui offrir mes excuses pour ça. Et ça a été très clair, à partir de ce moment-là, que Mme Charbonneau serait l'intervenante pour le Parti libéral en matière de lutte contre l'intimidation. L'invitation avait aussi été envoyée aux deux autres partis politiques. Donc, voilà.

Pour la réponse plus particulièrement sur le prix, je vous dirais qu'on est vraiment dans le mode reconduction. Donc, on reconduit le plan. Maintenant, si... Et là je comprends que ça arrive rapidement, là, mais, si on voulait qu'à l'avenir il y ait des modifications et qu'on décidait, dans un consensus, de dire : Bien, on pense qu'on pourrait y apporter des modifications, moi, je pense qu'effectivement on peut se poser la question, puis je pense c'est aussi la beauté d'un dossier comme celui-là, on peut tous contribuer à améliorer la remise des prix, mettons.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Mille-Îles.

Mme Charbonneau : Merci, Mme la Présidente. Dans le précédent plan ou le dans le plan actuel que le ministre a dit qu'il va avoir... on va continuer, il y avait un comité qui m'était très important, puis probablement que vous en avez déjà entendu parler, c'est le Comité d'experts sur la cyberintimidation. On avait réuni des gens de plusieurs aspects pour pouvoir parler de ce phénomène-là. Et vous savez, M. le ministre et Mme la Présidente, j'ai souvent dit que l'intimidation, c'est la fine ligne avant quelque chose. Et la fine ligne avant la violence, avant la maltraitance, je vous dirais qu'à la limite la fine ligne avant le #metoo, je le nomme comme ça parce que c'est comme ça qu'on en a parlé, c'est souvent le principe de l'intimidation. Et on a appris par nos experts que cette petite chose qu'on a, nous, à travailler avec, puis vous le savez, hein, parce qu'on est presque toujours là-dessus en train de communiquer avec notre monde, les jeunes ont ça comme prolongement de leurs moyens de communication. Et de ce fait on se disait : Bien, le comité cyberintimidation nous avait donné certains éléments à regarder mais arrivait en fin de mandat après moi, je dirais ça comme ça, arrivait en fin de mandat après le gouvernement en place.

Donc, je me demandais si, de votre côté, M. le ministre, vous aviez l'intention de pouvoir poursuivre avec un comité sur la cyberintimidation ou si, puisque la fin du mandat avait été échu, il va y avoir un bilan, et on va le partager ensemble éventuellement.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Je ne suis pas certain de comprendre la question à 100 %, parce que, si ma compréhension est bonne, et là vous pourrez peut-être compléter, Mme la députée de Mille-Îles, mais le comité a remis son rapport final. Il s'est rencontré à huit reprises en 2015 et il a remis son rapport final à la fin... bien, enfin, en septembre 2015. Et là il y avait toute une série de recommandations, il y en avait 23, et, depuis, le comité a été dissous parce qu'il avait réalisé le mandat pour lequel il avait été créé. Donc, selon les informations que j'ai, ce comité-là, qui date déjà d'il y a quelques années, a remis déjà son rapport, avec la vingtaine, 23 recommandations précisément, qui sont d'ailleurs intéressantes.

Ce que j'ajouterais peut-être, et c'est là que... Quand je disais : On travaillera ensemble pour voir qu'est-ce qu'on veut dans ce nouveau plan-là, je pense qu'effectivement la cyberintimidation, il faudra, et je suis 100 % d'accord avec ça, se pencher

là-dessus, parce que 2015... tout avance tellement vite. En 2015, regardez sur le téléphone des ados. Le nom des applications, là, qu'ils ont téléchargées en 2015, en 2019 il y en a beaucoup qui n'existent plus. Il y en a eu de nouvelles qui apportent chacune leur lot de défis, de nouveaux phénomènes qui apparaissent. C'est une des choses que j'ai notées, que j'aimerais, personnellement qu'on puisse aborder peut-être plus en profondeur dans le cadre du nouveau plan.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Je vais préciser ma question. Dans le communiqué de presse du ministre du 10 avril sur la Journée rose, vous vous souvenez, quand on a eu le défi d'avoir quelque chose de rose, d'ailleurs, aujourd'hui, vous avez quelque chose de rose, il y avait un communiqué de presse dans lequel vous dites que, depuis le lancement du plan, il y a d'autres défis liés à l'intimidation et la cyberintimidation.

Donc, ma question, je vais la préciser, puisque vous me dites qu'elle n'était pas claire. Est-ce que, dans l'intention ou dans les intentions que vous avez ou qu'on pourrait regarder, il y a une volonté de mettre en place, soit par les mêmes gens ou de nouvelles personnes, le principe d'un comité cyberintimidation? On est en train de faire la recherche pour le plaisir, mais on pense qu'Instagram n'existait même pas en 2015, et vous savez maintenant ce qu'on peut faire avec cet outil.

Il y a, en éducation comme ailleurs, des gestes qui sont posés à travers ces appareils, qui font en sorte qu'ils mettent nos jeunes dans des situations où ils remettent même en question des décisions sur lesquelles on ne pourrait pas revenir, parce qu'ils mettent fin à leurs jours.

Donc, je me demandais : Est-ce que, de votre côté, vous avez une perspective? En avez-vous déjà parlé, dans les quatre rencontres que vous avez eues, sur le fait que vous voulez prolonger ou vous voulez revoir, puisque vous affirmez qu'il y a d'autres défis? Je voulais un peu faire l'analyse de vos autres défis que vous voyez au niveau du plan de lutte contre l'intimidation.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Simplement vous indiquer qu'il reste en ce moment 2 min 30 s au bloc. M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Je vais y aller rapidement pour vous laisser le temps de poser d'autres questions. Cyberintimidation, il faut se pencher là-dessus. Maintenant, est-ce que ça prend un comité? Je pense que c'est un excellent outil. Si c'est la volonté de tout le monde, moi, je suis ouvert à ça. Je pense que ça pourrait être effectivement un très bon outil. Il n'a pas été nécessairement question des outils dans les rencontres que j'ai eues. Il faut dire, là, quand on parle de rencontres, on n'a pas déjà commencé le travail en tant que tel pour le nouveau plan, mais on s'assure de mettre en place les bonnes structures pour qu'après on puisse travailler en équipe, tout le monde.

Donc, je pense qu'on doit se poser la question puis moi, je suis très ouvert à ça. Ensuite, bien, moi, je pense qu'on a d'autres défis. Je pense qu'on doit peut-être aller davantage aussi à la rencontre des jeunes. Je regardais, tu sais, la liste des gens qu'on a consultés, qu'on pourrait consulter. Moi, je pense qu'on doit peut-être plus aller à la rencontre des jeunes. J'ai envie de dire un à un, là, les regarder dans les yeux.

Il y a le volet autochtone qui est intéressant, le volet des minorités culturelles, sexuelles aussi. Mais je pense aussi qu'à travers tout ça il faudrait se donner des indicateurs de performance. Je sais que tout ne se mesure pas de la même façon, mais je pense que ce serait intéressant aussi de mesurer l'impact qu'on pourrait avoir.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Il reste une minute au bloc.

• (11 h 50) •

Mme Charbonneau : Alors, je fais rapide pour faire une parenthèse sur l'impact et l'évaluation. Je vous dirais qu'on a fait une campagne de sensibilisation, que vous avez sûrement vue, vous l'avez sûrement vue, j'en suis certaine, puisqu'elle a été publiée de façon extraordinaire un peu partout, qui disait : Ensemble, on est plus forts que l'intimidation. Vous l'avez sûrement vue aussi, Mme la Présidente. C'était en noir et blanc, le punch était là, les oppositions comme le gouvernement en place avaient acquiescé à cette volonté-là. Et aujourd'hui on peut dire un signe qu'on voit, nous, en tout cas, ici, à l'Assemblée nationale, déjà, la campagne de sensibilisation ici, dans l'Assemblée, sur comment on traite les gens puis comment on a un élément... des conditions de travail favorables. Les campagnes et la définition de la volonté du gouvernement de s'occuper de l'intimidation a eu un impact sûr et démontré sur une société qui se veut meilleure. Je le disais tantôt, #metoo, mais il y a aussi tous les autres...

La Présidente (Mme Chassé) : ...

Mme Charbonneau : ...dossiers qu'on a vus émerger, parce que les gens en parlent maintenant et dénoncent, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Merci, Mme la députée. Je suis maintenant prête à reconnaître une première intervention de la part du parti formant le gouvernement pour un premier bloc d'échange. Est-ce que je reconnais le député de Chauveau? Je vous invite à prendre la parole.

M. Lévesque (Chauveau) : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. Je me permets de vous saluer ce matin. Très plaisant de revenir à la CRC en votre compagnie, ainsi que l'équipe de M. le ministre et les membres de son personnel, de son cabinet. Je me permets de saluer évidemment les membres de la fonction publique, du ministère de la Famille, qui sont là. Et je veux saluer mes collègues de la partie ministérielle, ainsi que la députée de Mille-Îles, la députée de Sherbrooke, la députée de Joliette.

Très heureux d'être avec vous aujourd'hui pour parler d'intimidation, surtout que l'intimidation, j'ai eu la chance, Mme la Présidente, de sortir une petite définition d'Éducaloi ce matin, qui nous dit nous que «l'intimidation, ce sont des paroles, des gestes, des images ou des comportements qui blessent, humilient, [et] excluent socialement une personne ou qui ont pour effet de lui faire perdre l'estime de soi». Puis il ajoute un élément qui m'a interpellé, que l'intimidation, c'est aussi un rapport de force entre un agresseur et une victime. Ça me fait penser étrangement à mon ancienne carrière au moment où je travaillais en violence conjugale. C'était exactement la même chose. L'intimidation, violence conjugale, c'est un rapport de domination, un rapport de force. Et cette histoire-là nous replonge un peu dans notre passé.

Quand j'étais un peu plus jeune, enfant au primaire, je me rappelle très bien qu'on ne mettait pas ces mots-là dans... les mots n'étaient pas utilisés comme de l'intimidation, mais c'était bien présent et bien réel. Comme on disait : Je t'attends au «rack» à bicyclette. Le plus costaud du groupe qui disait : Je vais t'en sacrer une après la récréation. On avait peur, on était nerveux, on était en troisième, quatrième année, c'était un grand de cinquième année. Je me rappellerai toujours le grand de cinquième année qui voulait me sacrer la volée à Pointe-Lebel, sur la Côte-Nord. J'étais bien nerveux à ce moment-là. Et ça brassait pas mal, Mme la Présidente, puis, bien, ça a adonné qu'à un moment donné que c'était moi aussi, le plus costaud du groupe, puis j'ai réussi à me défendre et défendre parfois les plus petits, mais on n'appelait pas ça de l'intimidation.

Mais il y a des matins, je me rappelle à cette époque-là, j'étais très nerveux d'aller à l'école, puis je me demandais, là : Qu'est-ce que je vais faire? Puis là j'en parlais à mon père, à ma mère, puis mon père me disait : Défends-toi, mon gars, tu sais. Ce n'est pas nécessairement ça, aujourd'hui, qu'on souhaite, que le monde règle eux-mêmes la question. Puis, fort heureusement, je dirais, le gouvernement, mais les gouvernements... parce que le projet de loi, le premier projet de loi qui a été déposé en 2012, hein, je crois que c'est la formation de l'opposition officielle, le Parti libéral, qui l'avait déposé, loi pour prévenir et combattre l'intimidation à l'école, oui, au scolaire, quand même, parce que c'est important. Et c'est important, c'est une pièce législative qui, encore aujourd'hui, nous est utile. Et, malgré tout, il y a eu des cas, cas de Marjorie Raymond, de Sainte-Anne-des-Monts, que je me rappelle, je pense, c'est en 2011, si ma mémoire est bonne, jeune femme qui a mis fin à ses jours. Puis plus récemment, en 2017, Simon Dufour, de Longueuil, qui a été intimidé, vibrant témoignage de sa soeur. Ça fait que c'est toutes des situations qu'on ne veut plus, qu'on ne souhaite plus dans l'avenir au Québec.

Evidemment, ça prend beaucoup d'efforts, beaucoup de travail. Puis c'est pour ça que le plan d'action, là, qui vient de se terminer, 2015-2018, M. le ministre a annoncé son intention de le prolonger. Je l'ai lu, je l'ai lu, ce fameux plan d'action là, ici, là, plan d'action contre l'intimidation. Il y a plusieurs mesures. J'aimerais demander, Mme la Présidente, à M. le ministre : Bien que le rapport va être déposé bientôt, là, est-ce qu'il peut nous souligner déjà des éléments de mesure qui lui semblent avoir été efficaces à l'intérieur du plan d'action 2015-2016, *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le député de Chauveau. M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. C'est difficile comme... c'est une question à laquelle c'est difficile de répondre. Et je vous explique. Il y a beaucoup de mesures qui sont contenues dans le plan, qui est un bon plan. Et, quand je parle de beaucoup de mesures, je parle de beaucoup de ministères aussi. Je pense que ça a dû être tout un travail. Je pense qu'on aura tout un travail aussi. Je regardais ça puis je me disais : Ça demande beaucoup de coordination.

Donc, on parle de 53 mesures qui sont en train d'être évaluées. Je dis en train, le bilan, là, est vraiment en train d'être finalisé et il sera déposé sur mon bureau. On aura l'occasion... ce serait intéressant qu'on se penche sur ce bilan-là aussi tous ensemble pour voir qu'est-ce qu'on peut tirer comme leçon, comme observation pour peut-être améliorer... Tu sais, tantôt, je parlais des indicateurs de rendement, je pense que ce serait très intéressant de se pencher là-dessus. Donc, on peut déjà observer certains résultats.

Je pense qu'au-delà des indicateurs précis on peut dire, comme la députée de Mille-Îles le soulignait tantôt, qu'il y a eu, à travers les années, une prise de conscience, tu sais. Le député de Chauveau mentionnait tantôt, à juste titre, que, dans le passé, j'allais dire quand on était jeunes, et ça ne fait pas si longtemps que ça que je suis sorti de l'école secondaire, j'ai envie de dire ça, mais il y a même une dizaine d'années...

Une voix : ...

M. Lacombe : Il y a une dizaine d'années... Il y a plein de gens que ça fait... Mais, si on recule il y a 10 ans, prenons mon cas, j'ai terminé l'école secondaire en 2006, je vous confirme qu'en 2006 on ne parlait pas autant d'intimidation que maintenant. Et je pense qu'on peut prétendre qu'il y a eu des cas très médiatisés. Le député de Chauveau parlait du cas de Marjorie Raymond, et je m'en rappelle très bien, c'est un cas qui m'avait beaucoup marqué. Je commençais mes études en journalisme à la Cité collégiale d'Ottawa et, justement, j'avais produit un reportage sur l'intimidation dans le cadre d'un concours de journalisme pour lequel j'avais remporté le deuxième prix. Je pense que le sujet avait beaucoup à voir dans le choix du jury. C'est un sujet important. Et on avait là-dedans un témoignage, un témoignage qui m'avait beaucoup touché. On parlait notamment du cas aussi de Marjorie Raymond. Je pense qu'il y a eu ces cas-là, des cas qui nous ont secoués, qui nous ont dit qu'il fallait agir. Donc, je pense que ça, ça a participé à l'éveil de la communauté, de la société, pour l'intimidation.

Mais je pense aussi que, quand le gouvernement se mobilise et qu'il produit un plan comme ça, qui, ensuite de ça, de façon tentaculaire, là, va se propager un peu partout au Québec, sur le terrain, entre autres, je pense à la mesure 4.7 où on va financer des projets dans la communauté pour plus de 2 millions de dollars, par exemple, dans le cadre de la reconduction du plan, bien, ça, ça a un impact.

Maintenant, on est bien capables de dire : Voici ce qu'on a fait. Je pense qu'on peut prétendre que ça a eu un impact, mais on a plus de difficulté à dire quel a été l'impact précis. Et, au-delà de dire que ça en a eu un, je pense que ce serait vraiment intéressant de voir comment on peut le mesure davantage.

Donc, à court terme, le bilan va être déposé, là, prochainement, très prochainement. On aura l'occasion de se pencher sur ce bilan-là puis de voir comment on peut devenir meilleurs, s'améliorer après.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Est-ce que vous poursuivez, M. le député de Chauveau?

M. Lévesque (Chauveau) : Tout à fait, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Allez-y.

M. Lévesque (Chauveau) : Combien de temps me reste-t-il?

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste moins de deux minutes. Ça va vite.

M. Lévesque (Chauveau) : Ce sera rapide. Bien sûr, je comprends très bien qu'on va attendre le résultat de ce rapport-là, final. On doit prolonger, il y aura un futur plan d'action. Est-ce que le ministère entend aller plus loin? Est-ce qu'il y a déjà des idées, là, avec nos spécialistes, les gens du milieu, des propositions qui nous projettent vers l'avant, des propositions que nous savons déjà, là, que ça a été documenté, que ce soit au niveau scolaire, que ce soit auprès des aînés, les gens les plus vulnérables, là, des mesures porteuses qui pourraient déjà être mises de l'avant dans le futur plan d'action proposé soit par vous, M. le ministre, ou encore par les acteurs du milieu?

La Présidente (Mme Chassé) : M. le ministre, à l'intérieur d'une minute.

• (12 heures) •

M. Lacombe : C'est une autre question importante, mais à laquelle c'est un peu... puis là je vais arrêter de le répéter, parce qu'on va tous comprendre que c'est un... toutes les questions auxquelles je vais répondre aujourd'hui me mettent toutes dans une position où je ne veux pas dire ce qu'on va faire parce que ce qu'on va faire n'est pas encore défini. On va le faire ensemble, tout est à venir. Mais, je l'ai dit, maintenant je vais arrêter de le dire, je pense qu'on va tous s'entendre là-dessus, mais je peux quand même parler de mes idées, de mes idées à moi, que je peux partager avec les collègues, et on pourra mettre toutes nos idées en commun, mais, je le disais tantôt, je pense vraiment qu'on doit aller voir les jeunes dans les écoles, entre autres. Je pense qu'on ne l'a peut-être pas assez fait ou, en tout cas, qu'on pourrait le faire plus.

Cyberintimidation, assurément, moi, je vais pousser fort avec les collègues pour qu'on mette beaucoup d'action, beaucoup d'emphasis là-dessus. Les minorités sexuelles, minorités culturelles, ça, on ne s'en sauve pas, il y a des particularités, il y a des défis particuliers qui leur sont associés. Je pense qu'on doit aussi se pencher là-dessus, tout comme...

La Présidente (Mme Chassé) : En terminant.

M. Lacombe : ...le volet autochtone aussi.

La Présidente (Mme Chassé) : Absolument. Merci, M. le ministre. Je reconnais maintenant une première intervention de la seconde opposition, pour un premier bloc d'échange de 9 min 40 s. Mme la députée de Sherbrooke, la parole est à vous.

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Le gouvernement a accordé récemment 2 millions pour financer 64 projets de lutte contre l'intimidation. Par contre, les établissements d'enseignement n'étaient pas admissibles pour déposer des demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme-là, ils étaient formellement exclus de l'appel de projets. Donc, comme on connaît l'importance de l'enjeu de l'intimidation dans nos écoles et qu'on sait que le gouvernement compte ajouter des milliers d'enfants de quatre ans dans nos écoles, moi, ça me préoccupe, et j'aimerais savoir comment son gouvernement compte lutter contre l'intimidation dans le réseau scolaire.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : C'est une préoccupation qu'on a, parce que, présentement, il y a déjà des initiatives qui peuvent être appuyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Donc, il y a déjà un appui dans le réseau... j'allais dire dans le réseau de... dans le réseau scolaire, voilà, Mme la Présidente, qui sont appuyées par le ministère.

Maintenant, nous, on voulait avoir un impact là où il y avait peut-être davantage un besoin. Je dis «nous», on comprend que c'était la volonté, là, des gens qui se sont penchés là-dessus et qui ont produit le plan. La mesure 4,7, on l'a dit, 2 085 000 \$, est-ce qu'on peut l'élargir? Moi, je pense que toutes les questions peuvent être mises sur la table. On peut assurément regarder ça, puis peut-être de façon plus globale, effectivement.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Labrie : Merci. Il y a un appui, effectivement, dans le milieu de l'éducation, en ce moment, à la lutte contre l'intimidation, mais ce n'est clairement pas suffisant. Les enfants sont exposés vraiment très régulièrement à l'intimidation, même au primaire. Je vais vous donner des chiffres. Au primaire, en 2017, au Québec, il y a 35 % des élèves qui ont été insultés, 30 % qui ont été bousculés intentionnellement, 25 % qui ont été la cible de commérages pour éloigner leurs amis, 22 % qui ont été frappés, 17 % qui se sont fait voler des objets personnels, 15 % qui ont eu des insultes à connotation sexuelle. Ça, c'est des chiffres de l'Institut national de santé publique. Et, pour l'information du ministre, la proportion d'enfants qui ont subi ces différents actes est plus importante au primaire qu'au secondaire pour tous les gestes que j'ai nommés, et c'est même jusqu'à trois fois plus fréquent au primaire qu'au secondaire d'avoir été frappé. Donc, l'intimidation, elle se déroule beaucoup au primaire et elle se déroule souvent au moment où il y a moins de surveillance, par exemple dans la cour, dans l'autobus, sur la route vers l'école sur l'heure du dîner. Je vois hocher la tête, on sait que c'est ça.

Moi, je suis vraiment très, très préoccupée que le gouvernement s'apprête à envoyer des milliers d'enfants de quatre ans dans nos écoles, parce qu'ils risquent d'être exposés à l'intimidation et même d'en subir eux-mêmes, beaucoup plus que dans un CPE ou n'importe quel autre milieu de garde où il y a une surveillance constante d'une éducatrice.

Donc, j'aimerais savoir si le ministre de la Famille est à l'aise avec la décision de son collègue de l'Éducation d'envoyer les enfants de quatre ans et même de trois ans, à la rentrée scolaire, dans certains cas, dans cet environnement où ils vont être exposés à l'intimidation et quelles mesures vont être prises spécifiquement pour assurer la protection des enfants de maternelle quatre ans.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Merci, Mme la Présidente. Là, j'espère qu'on n'aura pas un débat sur les prématernelles quatre ans dans l'étude de crédits sur l'intimidation, je pense qu'on peut peut-être profiter du temps qu'on a ici pour le faire. Si vous voulez que je donne une réponse là-dessus, vous pouvez être certaine... la députée de Sherbrooke peut être certaine qu'évidemment on va se préoccuper de la sécurité, de la santé des enfants qui vont fréquenter nos établissements, comme on le fait aussi dans les CPE. Mais, bien honnêtement, là, je ne pense pas qu'on est en mode où on doit montrer du doigt le gouvernement et lui dire quoi faire, là, on est en mode où on s'assoit tous autour de la table puis on pense tous ensemble à ce qu'on peut faire.

Si cette question-là préoccupe la députée de Sherbrooke, moi, je vous dis que je suis ouvert à entendre ses idées là-dessus. Je ne pense pas que c'est à moi, là, d'amener les idées. Si on veut que ce soit un dossier qui est non partisan, je pense qu'on doit tous contribuer. Si on veut que ce soit un dossier partisan, passons le mémo, et puis on va s'en occuper au gouvernement. Mais moi, je vous dis, la porte, elle est ouverte. Je l'ai dit d'entrée de jeu, je souhaite que ça demeure une démarche non partisane. Toutes les idées sont les bienvenues, toutes les idées peuvent être mises sur la table. Si ça préoccupe la députée de Sherbrooke, assurément qu'on pourra prendre le temps d'en discuter.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : Merci. Bien, écoutez, je ne suis pas du tout en train d'en faire un enjeu partisan ou de vous dire quoi faire. Ma question, c'était : Quelles mesures allez-vous prendre pour assurer la protection de ces enfants-là? Donc, je ne vous dis pas quoi faire, je vous demande ce que vous prévoyez faire. Donc, j'entends qu'il n'y a pas de plan spécifique prévu pour s'assurer que ces enfants-là, dans l'autobus, sur la route vers l'école, dans la cour, ils vont se sentir en sécurité puis qu'ils ne seront pas témoins... victimes d'actes d'intimidation.

La Présidente (Mme Chassé) : Excellent. Merci, Mme la députée de Sherbrooke. M. le ministre.

M. Lacombe : D'abord, Mme la Présidente, je rappellerais à ma collègue de Sherbrooke que les prématernelles quatre ans existent déjà et qu'il y a déjà des enfants de quatre ans dans certaines écoles au Québec. Et je pense que tout le monde ici, à l'Assemblée nationale, de mémoire, je pense que j'ai déjà entendu tout le monde, toutes les formations politiques dire qu'ils n'étaient pas contre la prématernelle quatre ans. Leur argument, c'est de dire qu'ils sont contre le mur-à-mur.

Donc, si on parle du fait qu'ils sont pour la prématernelle quatre ans dans certains secteurs, c'est leur avis, on comprend qu'ils sont d'accord avec le fait qu'il y en a, des enfants de quatre ans parfois dans les écoles et qu'on prenne les moyens pour assurer leur sécurité. Il y en a déjà, on le fait déjà. Bien, voyons ce qui se fait et puis essayons de faire en sorte qu'on puisse encore améliorer, mais il y a déjà du travail qui se fait au ministère de l'Éducation. Moi, je lui dis, elle nous demande ce qu'on va faire comme gouvernement. Moi, je lui réponds : Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble pour intégrer ça dans un plan qui pourra s'appliquer à tout le monde partout au Québec?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Sherbrooke, allez-y.

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Le premier facteur d'intimidation, on l'a nommé tout à l'heure, c'est l'apparence physique. Le deuxième et le troisième, ce sont l'expression de genre et l'orientation sexuelle, pour lesquelles les élèves rapportent respectivement à 44 % et 39 % avoir été victimes ou témoins d'intimidation au moins une fois par semaine. Ce sont de loin, là, les principaux motifs d'intimidation qui ont été identifiés par l'Institut national de la santé publique.

On le sait qu'en général les organismes communautaires sont sous-financés, mais les organismes qui sont reliés aux enjeux de la diversité de genre et à la diversité sexuelle sont encore moins bien financés que les autres parce qu'ils

se sont créés plus tard, donc après les premières vagues d'organismes communautaires, et donc ils sont largement, largement sous-financés.

Dans la mission sous-financée de ces organismes-là, il y a très, très souvent la question de la sensibilisation à la diversité de genre, la diversité sexuelle. Ils vont souvent dans les écoles bénévolement pour offrir des ateliers de sensibilisation, mais ils manquent de moyens, et j'aimerais savoir ce que le ministre de la Famille compte faire pour permettre à ces organismes-là d'accomplir leur mission pour prévenir l'intimidation. Est-ce que c'est possible de s'engager à ce que le gouvernement augmente le financement à la mission de ces organismes-là, qui sont encore plus sous-financés que les autres?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Mme la Présidente, il y a notamment un plan au ministère de la Justice pour lutter contre... et là je vais vous donner le titre exact, pour lutter contre l'homophobie, la transphobie, un plan 2017-2022. C'est un exemple. On peut travailler en collaboration. On peut aussi décider, et c'est ça la beauté du processus, Mme la Présidente, j'ai envie de vous le souligner à nouveau, on peut aussi décider ensemble que, parmi les mesures qu'on va proposer, bien, qu'on pourrait peut-être faire en sorte que les organismes qui oeuvrent pour la lutte à l'intimidation reçoivent un financement particulier.

Si c'est l'objectif qu'on a, si c'est le souhait qu'on a, on peut assurément mettre ça sur la table puis en discuter. Quand je vous disais que toutes les possibilités sont là, c'est vrai, là, je ne vous arriverai pas avec un plan qui est déjà dessiné, pour lequel je vais vous demander votre avis. Construisons le plan ensemble. Je pense que c'était ça qui était à la base de la démarche. Je pense que c'est ça qui était souhaité, ça me semble être une bonne idée. Si on souhaite aller en ce sens-là, bien, on pourra assurément se pencher sur la question dans le cadre du nouveau plan.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste 1 min 20 s au bloc.

Mme Labrie : Oui, merci. Donc, j'entends qu'il y a beaucoup d'ouverture de la part du ministre pour discuter ensemble ici de ce qu'on peut faire. Par rapport à ça, j'aimerais savoir quand va être ce rendez-vous pour nous réunir ensemble pour qu'on en discute et qu'on élabore un plan.

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, M. le ministre.

• (12 h 10) •

M. Lacombe : Merci, Mme la Présidente. Il y a toute une séquence, il y aura une conférence de presse ce printemps pour le lancement des candidatures pour le prix. Il y aura consultations en ligne. Il y aura consultation des organismes et des partenaires aussi. Et vous pouvez être certaine, Mme la Présidente, qu'il y aura une invitation qui sera lancée. Je pense qu'à partir de maintenant on doit être en communication, vous avez raison. Et je le dis bien humblement, la collègue de Mille-Îles le soulignait tantôt, bon, c'est un... au ministère de la Famille, il y a beaucoup de dossiers, de responsabilités. Je pense qu'on peut être encore davantage proactifs pour faire participer l'opposition, même si, bien honnêtement, on est au tout début, début de la démarche. Mais, à partir de maintenant, je peux vous dire qu'on sera en communication avec l'opposition pour les intégrer de façon très intégrée, les intégrer de façon intégrée.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Je suis désolée, il ne reste que quelques secondes. Allez-y.

Mme Labrie : Bien, en quelques secondes, est-ce que c'est possible d'envisager un mandat d'initiative, en commission parlementaire, sur cet enjeu-là?

La Présidente (Mme Chassé) : Ce sera bien noté. Merci, Mme la députée de Sherbrooke. Je reconnais maintenant une première intervention au groupe formant le gouvernement pour un deuxième bloc d'échange. Je reconnais Mme la députée de Bellechasse. La parole est à vous.

Mme Lachance : Merci, Mme la Présidente. Alors, j'en profite pour vous remercier tous d'être encore ici aujourd'hui. Merci à M. le ministre, merci au cabinet et merci à ceux qui vous accompagnent et qui travaillent très fort derrière.

L'intimidation, c'est un enjeu qui est très important, qui me touche particulièrement. On le sait, ce n'est pas nouveau, à travers le temps, à travers l'histoire, l'intimidation a existé. Peut-être même que certains parmi vous y ont goûté, comme on pourrait dire, dans les classes ou dans les écoles. L'intimidation, à l'époque, était là, elle était présente. Par contre, je pense qu'on n'en connaissait pas vraiment les risques qui y étaient associés puis on ne connaissait pas non plus l'impact des traces que ça pouvait laisser. Aujourd'hui, on retrouve encore de l'intimidation dans plusieurs milieux. Nos écoles sont touchées, mais nos milieux de travail sont parfois touchés aussi, puis évidemment, le Web, le Net, avec la cyberintimidation, ne font pas exception.

L'intimidation touche plusieurs personnes, mais, habituellement, c'est soit un trait de caractère, un trait de personnalité, un niveau économique qui fait... qui est différent et qui amène les gens à être intimidés. On en parle beaucoup, l'intimidation se retrouve dans nos villes, mais elle se retrouve aussi dans nos régions. Donc, l'intimidation, elle est là, elle est partout, elle prend plusieurs formes et elle laisse des traces. Elle laisse des traces parfois même dramatiques.

Parfois, les dossiers se terminent bien. On a eu hier Georges St-Pierre qui a été honoré, qui, lui, était une personne grandement intimidée dans sa jeunesse, mais qui s'en est très bien sorti, quand même. Ce matin aussi, je lisais l'histoire d'une jeune nageuse, Amélie Rivard. Amélie Rivard, athlète paralympique, quintuple médaille aux Jeux paralympiques, qui était très intimidée à cause de son handicap pendant la période de ses études. Donc, ça, c'est des beaux exemples de dossiers d'intimidation qui se terminent quand même bien. Mais il y a aussi des fugues, des décès, des suicides, et j'en passe.

Vous savez, bref, je reviens à l'intimidation. C'est un dossier qui nous touche tous. D'ailleurs, on a la chance actuellement d'avoir le plan de lutte, qui se poursuit et qui se continue. Ce que j'aimerais savoir de la part du ministre, c'est... Le plan de lutte est bien entamé et bien avancé. Est-ce qu'on pourrait discuter un peu du bilan que vous en faites?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Le bilan, Mme la Présidente, je le mentionnais tantôt, c'est difficile... c'est un peu difficile pour moi de... j'aimerais bien, là, arriver avec des réponses. Ça me travaille, j'ai hâte de voir ça, parce que c'est vraiment un beau dossier. Et je sais que l'équipe du ministère est là-dessus et que...

La Présidente (Mme Chassé) : ...ministre que la députée de Bellechasse veut reprendre la parole. Vous la lui laissez?

Mme Lachance : En fait, M. le ministre... je ne souhaite pas que M. le ministre nous fasse une grande étendue puis qu'il nous décortique le bilan du plan de lutte à l'intimidation dans l'état actuel des choses. Mais est-ce qu'il y a des mesures qui ont été ciblées, puis on est capables de se dire : Ça, ce sont des mesures efficaces qu'on doit conserver? Plus ponctuel, là. Tu sais, je ne veux pas aller dans l'entière du bilan, mais bien juste voir, tu sais, le constat qu'on fait après, de choses à améliorer et de bons coups.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Plus clair, M. le ministre?

M. Lacombe : Tout à fait.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Allez-y.

M. Lacombe : Tout à fait, Mme la Présidente. Mais j'aime beaucoup parler de bilan parce que c'est avec des données qu'on va être capable d'avoir un plan, un nouveau plan qui va être encore meilleur, sur lequel on va pouvoir travailler ensemble, et qui sera encore meilleur. On peut toujours faire mieux. Je suis toujours bien heureux de parler du bilan et j'ai hâte de le recevoir. Je ne veux pas mettre de stress à personne, mais j'ai hâte de pouvoir de voir ça.

Je vous dirais qu'il y a plusieurs résultats qui ont été observés. Je vous disais tantôt : On est capables de dire ce qu'on a fait. On a peut-être moins d'indicateurs à savoir quel a été l'impact réel, mais, parmi ce qu'on a fait, je vous mets quelques exemples sur la table : 190, plus de 190 interventions d'ambassadeurs, d'ambassadrices qui avaient été désignés, des ambassadeurs, ambassadrices sportifs. On pense que ça a touché environ 30 000 jeunes, parents, entraîneurs et professeurs. La mise en ligne aussi d'une formation, d'une formation de cinq capsules abordant, entre autres, la prévention, et là c'est intéressant, le rôle des témoins, parce que c'est quelque chose... qu'est-ce qu'on fait. Je vois la députée de Mille-Îles qui acquiesce. Ça, c'était important que ça se retrouve là-dedans, puis ce l'était, le rôle des témoins, qu'est-ce qu'on fait quand on est témoin d'intimidation. Et j'ai envie de dire aussi qu'est-ce qu'on fait quand on est intimidateur et qu'on veut peut-être changer notre comportement ou comment on fait pour faire en sorte que les intimidateurs prennent conscience des gestes qu'ils posent puis des conséquences que ça peut avoir.

Il y a eu la tenue, dans 11 régions administratives, de grandes rencontres, donc des sessions de formation offertes à des gestionnaires, à des personnes-ressources responsables du dossier du climat scolaire, de la violence, de l'intimidation. Je pourrais poursuivre, mais il y a eu... il y a eu... Et évidemment il y a eu les projets qui ont été financés dans le cadre du programme Ensemble contre l'intimidation, qui est la mesure 4.7, qui est la majeure partie de l'argent, des fonds qui sont dépensés, qui sont investis dans le plan.

Donc, il y a eu beaucoup de choses, et, je le disais, bien, à l'avenir, l'important, ce sera peut-être aussi de voir comment on peut mieux évaluer. Ce ne sera pas facile, par contre, parce que, souvent, on est dans l'intangible, on est dans le qualitatif, parfois, mais je pense qu'on peut quand même de poser la question. Mais, ceci dit, bien que je dise ça, je ne veux pas non plus que ça semble être des critiques, parce que je pense que c'est un bon plan. Et d'ailleurs tout le monde l'a signé, et c'est pour ça qu'on le reconduit. Parce qu'on aurait aussi eu le choix... on avait le choix devant nous de tout simplement ne pas le reconduire et de travailler sur un nouveau. Donc, on a décidé tout de même de le reconduire, de mettre 3 millions de dollars sur la table et d'aller de l'avant parce qu'on ne voulait pas se retrouver non plus dans un vide, et qu'il y ait, comme on dit dans notre jargon, une rupture de service.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Bellechasse, vous poursuivez?

Mme Lachance : Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci.

Mme Lachance : Oui, effectivement, ça m'éclaire. Ce que je voulais comprendre, c'est... en fait, on a un état actuel avec le bilan, on est capable de percevoir les actions qui ont été très positives, de l'ancien plan, puis qui peuvent être, je

pense, des points à poursuivre ou à transformer, mais avec une base déjà commune. Donc, ça me conduit aussi à poser des questions au niveau de l'élaboration du prochain plan.

J'ai bien compris dans votre volonté que ce serait un travail collaboratif, et j'en suis. Mais ce que j'aimerais savoir, c'est : Dans ce qu'on a un peu retrouvé dans le bilan, est-ce qu'on peut entrevoir des actions ou des idées qui pourraient être discutées en amont pour partir l'élaboration du nouveau plan?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. Il reste deux minutes au bloc. M. le ministre.

M. Lacombe : Il y a beaucoup d'idées. Moi, j'en en ai plein, en tout cas. Je pense qu'on peut être peut-être plus audacieux. On parlait de la campagne tantôt. Ceci dit, la campagne, oui, je m'en rappelle, elle me donnait des frissons. Je la regardais, là, à la fin, là, il y avait vraiment, là, une montée d'intensité. Et, ces campagnes-là, moi, je les adore parce que ça vient nous chercher, on est presque ému, hein, quand on regarde ça parce qu'on se dit : Il y a quelque chose de fort, il y a un message qui est très, très fort. Puis on se rappelle aussi parfois des situations qu'on a nous-mêmes vécues ou auxquelles on a assisté, je parlais des témoins tantôt.

Donc, je pense qu'on peut être plus audacieux. Je pense qu'on peut se baser ensuite sur des critères plus précis, des indicateurs plus précis pour voir : Est-ce qu'on a vraiment un impact? Où est-ce qu'on pourrait agir davantage? Je pense qu'on peut aller davantage à la rencontre des jeunes, mais surtout je pense qu'on doit le faire en collaboration, tout le monde, je parle évidemment de l'opposition, parce qu'on est tous ici ensemble, mais...

La Présidente (Mme Chassé) : ...au bloc.

• (12 h 20) •

M. Lacombe : ...il faut parler avec les policiers, avec les milieux municipaux, scolaires, sportifs, les représentants des communautés aussi. Il y a toute une liste de gens qu'on doit consulter, et c'est là-dessus, je pense, qu'on doit se pencher.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée, il reste 45 secondes. Allez-y.

Mme Lachance : Merci, Mme la Présidente. Vous comprenez que le temps manque pour poser une question, mais je vais y revenir un petit peu plus tard. Merci.

La Présidente (Mme Chassé) : Excellent, parfait. Donc, on reporte le temps. Merci à vous. Je reconnais maintenant une première intervention du troisième groupe d'opposition pour un premier bloc d'échange et un seul bloc d'échange. Mme la députée de Joliette, la parole est à vous.

Mme Hivon : Merci beaucoup. Alors, ma première question, c'est sur la démarche, justement, de renouvellement du plan d'action. Alors, ma collègue de Sherbrooke vous a demandé quand était prévue cette première rencontre transpartisanne pour travailler ensemble. Puis j'imagine que c'est parce que vous avez omis de revenir sur cet aspect-là précis, parce que, là, vous avez dit les étapes, mais, justement, les étapes semblent déjà définies, mais j'imagine que vous êtes ouvert, puisque vous voulez travailler de manière non partisane, à nos propositions sur, un peu, la démarche puis comment on devrait y arriver. Donc, c'est prévu dans quel horizon, cette rencontre-là?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Joliette. M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Mme la Présidente, j'ai envie de vous dire : Sortons nos agendas. Moi, je suis prêt à prendre la date de rendez-vous aujourd'hui. Là, on ne prendra peut-être pas le temps de la députée de Joliette pour faire ça. On pourra prendre le temps du gouvernement, si vous voulez. Mais moi, je suis ouvert, là, avant la fin de l'étude des crédits ou à la fin, si vous avez vos agendas, on peut assurément fixer ça. Moi, je suis très, très, très ouvert, là. Il n'y a vraiment rien de partisan dans ça.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Mme la députée de Joliette, la parole est à vous.

Mme Hivon : Donc, je voulais venir sur le sujet de l'intimidation, ma collègue en parlait tantôt, spécifiquement qui concerne les personnes handicapées. Donc, je me demandais s'il y avait eu une réflexion particulière, parce que c'est un... évidemment, on parle beaucoup de l'intimidation chez les jeunes, chez les aînés, et avec raison, mais évidemment, que ce soient des personnes handicapées jeunes, ou aînées, ou trisomiques, ou qui sont dans le milieu de leur vie, dans leur milieu de vie aussi, il y a énormément de sources, je dirais, d'intimidation possibles. Et j'ai parcouru évidemment le plan d'action, puis ce n'est pas quelque chose qui semble avoir retenu énormément l'attention, et je me demandais si vous aviez une réflexion là-dessus.

Je vous donne un exemple, par exemple, on parle des... à la page 30 du plan d'action, on parle de «sensibiliser les municipalités qui [doivent avoir] un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'importance d'y prévoir des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation», ce que je trouve vraiment intéressant, évidemment, pour les municipalités. Mais je me demandais justement, au niveau des actions qui relèvent du gouvernement du Québec, est-ce que ça ne serait pas opportun de faire cette même réflexion-là et ces démarches-là pour s'assurer qu'on a cette sensibilité-là pour les personnes qui ont un handicap et qui sont des personnes qui sont très victimes d'intimidation?

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Merci beaucoup, M. le Président. D'abord, il y a l'OPHQ qui fait partie du comité interministériel qui travaille sur cette question-là. Mais la question est intéressante, parce que, tantôt, je mentionnais qu'il y aura plusieurs groupes, je pense, qu'on devrait ou qu'on devra consulter, et ces groupes-là, moi, je vous propose qu'on travaille à la liste ensemble, si on pense que c'est une avenue vers laquelle on devrait aller, assurément qu'on peut se poser la question.

Peut-être deux choses en terminant là-dessus. La première, on parlait de la rencontre. Mais moi, je vous propose qu'on fasse une rencontre, justement, avant qu'on pose les premières actions, avant même qu'on annonce la mise en candidature des prix, et tout ça, pour qu'on puisse vraiment bien partir ça de façon non partisane, puis ensuite on pourra convenir ensemble des groupes.

La deuxième chose, il y a déjà des partenaires qui ont été consultés de façon informelle pour alimenter nos discussions lorsqu'on se rencontrera, et on peut partir de ça pour alimenter les discussions et on pourra faire notre travail ensuite. Mais, justement, un des points qui ressortait, c'est que, selon eux, les suites du plan d'action devraient s'inscrire notamment dans l'ouverture aux différences, l'aspect physique peut peut-être faire partie de ça quand on parle d'un handicap physique. C'était quelque chose qui avait justement été souligné.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci beaucoup, M. le ministre. Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : ...donc, oui, on pourra en reparler, parce que je pense que c'est quelque chose qui pourrait être bonifié dans la réflexion. J'ai été, je dirais, personnellement sensibilisé dans ma circonscription à des situations très difficiles en milieu scolaire et aussi en milieu, je dirais, de vie, dans des résidences où sont des personnes handicapées, parce qu'entre personnes ça peut être des enjeux importants puis chez les enfants aussi. Donc, c'est pour ça que j'ai cette préoccupation tout particulièrement.

Je voulais venir aux fonds qui sont donnés à différents groupes, donc, en lien avec le plan d'action sur l'intimidation. Je suis à la page... dans les renseignements particuliers de l'opposition officielle, c'est la question... le numéro de fiche 13, parce qu'ici c'est écrit page 1, mais, en tout cas, sur l'ensemble des groupes communautaires qui ont pu recevoir du financement. Je ne sais pas si je lis correctement, mais la plupart des groupes que je vois cette année auraient reçu moins d'argent que l'année passée, puis il y a moins de groupes. Je ne sais pas si soit il y a... C'est quoi, l'explication à ça? Est-ce que c'est le même montant qui est donné pour les groupes? Ça fait que c'est le numéro de fiche 13 des renseignements de l'opposition officielle.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci, Mme la députée. Est-ce que M. le ministre est en mesure de répondre?

M. Lacombe : Je peux vous répondre partiellement, là, rapidement comme ça, puis peut-être qu'on pourrait revenir, mais on me dit que c'est le deuxième versement et non le premier versement. Donc, il semble que ce soit une question comptable, parce que le budget de la mesure 4.7 était le même pour les deux années. Si vous prenez, par exemple, sur le budget total qui était disponible, par contre, il n'a pas été dépensé jusqu'au dernier dollar, là. Il est resté une petite somme. C'est 2 069 767 \$ qui a été accordé pour 64 projets partout au Québec pour l'appel de projets qui a été lancé le 16 avril 2018, donc pour le dernier appel d'offres.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci beaucoup, M. le ministre. Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : C'est pour ça que j'avais la question, parce que je voyais que le montant était le même, mais il y avait moins de groupes puis moins d'argent, alors que, l'année passée dans le cahier de crédits, on avait plus de groupes. Est-ce que c'est parce que l'année passée, c'était le versement pour l'année au complet, puis là on nous a donné juste le tableau pour une partie du versement?

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : M. le ministre. On consulte les membres de votre équipe. C'est correct, M. le ministre? Oui.

M. Lacombe : Oui, bien, ma compréhension, et là je ne voudrais pas vous induire en erreur, donc je laisse l'équipe vérifier, et, si ce n'est pas le cas, si je dis n'importe quoi, ils vont me taper sur l'épaule, je ne pense pas que je dise n'importe quoi, c'est que le premier versement, il est fait en mars. C'est 80 % du montant qui leur est octroyé, et le 20 % restant l'est dans le reste de l'année, lorsque les pièces justificatives... lorsqu'il y a une reddition de comptes qui est faite, il y a la différence de la somme qui leur est versée.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Merci, M. le ministre. Il reste moins de deux minutes. Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : O.K. Donc, juste... donc, quand je vois moins de groupes, c'est, dans le fond... ce n'est pas... je n'ai pas à m'inquiéter. Il y a autant de groupes qui ont été financés par rapport à l'année dernière.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Bien, en fait, oui, clairement, là, à la fiche... Est-ce que l'opposition a cette fiche-là? Non? O.K.

Mme Hivon : Vous pouvez la déposer...

M. Lacombe : C'est nouveau, hein? C'est nouveau.

On voit, 2018-2019, 165 projets reçus, 64 projets retenus pour 2 670 000 \$, on arrondit. 2017-2018, 252 projets reçus. Il y en avait beaucoup qui avaient été reçus. Mais cette statistique-là, elle est intéressante, ça va répondre à votre question, sur 252 projets, il y en avait moins qui avaient été retenus l'année précédente, c'était 53 pour un total qui était moindre, 1 677 000 \$, bien que le budget disponible était sensiblement le même. Donc, vous voyez, on a reçu moins de projets, mais on en a accepté davantage pour une somme supérieure.

Mme Hivon : ...possible, juste...

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Mme la députée, en 35 secondes, oui.

Mme Hivon : Oui. En terminant, si c'était juste possible au ministère de déposer la liste des projets. Je ne sais pas, là, si c'est que quelque chose m'échappe, mais, moi, dans ce que j'ai dans mon cahier de crédits, il y a beaucoup moins de groupes, donc, que l'année dernière... puis je n'en voyais aucun pour les personnes handicapées, notamment. Donc, j'avais une inquiétude. Ça fait que, si c'est juste possible de me faire le comparable avec l'année dernière... Parce que ce n'est pas les mêmes choses qu'on a reçues. Merci.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : On a une demande de dépôt de documents. M. le ministre, est-ce que vous acceptez de déposer les documents?

• (12 h 30) •

M. Lacombe : Je l'accepte.

Le Président (M. Lévesque, Chauveau) : Accepté. Merci beaucoup, M. le ministre. Alors, maintenant, je suis prêt à reconnaître un membre formant le gouvernement. Et la parole est au député de Lac-Saint-Jean. M. le député.

M. Girard (Lac-Saint-Jean) : Alors, merci, M. le Président. Alors, salutations à mes collègues, consoeurs et confrères, ainsi que M. le ministre, son équipe et tout son personnel.

Je veux faire un petit retour tout à l'heure sur mon collègue le député de Chauveau. On a tous vécu, je crois, de l'intimidation dans nos expériences personnelles, tout ça. Et je me rappelle, moi, en tout cas, durant mon secondaire, dans les années 80, l'intimidation, il en existait. Elle faisait tout aussi mal, mais elle était plus physique, et ça se déroulait aussi dans la cour de l'école. Ça se réglait aussi dans la cour d'école. Donc, c'était plus circonscrit. Et aussi je me rappelle à l'époque, et je veux faire du parallèle, les filles, en tout cas, je crois, subissaient moins d'intimidation, d'un point de vue psychologique, qu'aujourd'hui avec les réseaux sociaux. Aujourd'hui, maintenant, avec la cyberintimidation c'est les réseaux sociaux. Donc, maintenant, c'est tous les groupes d'âge qui sont ciblés par ça, les jeunes, les hommes, les femmes, les jeunes filles. Et je vois aussi que les jeunes filles, beaucoup, on a des exemples beaucoup aussi de jeunes filles qui subissent de la cyberintimidation, et c'est quand même assez dramatique, je trouve.

Et on a aussi un article ici, là, qui vient d'éducaloi.qc.ca et on dit que l'intimidation se manifeste même quand il n'y a pas d'intention de faire du mal à quelqu'un. Et j'aimerais quand même citer quelques phrases. Ici, c'est des citations, voyez-vous : «T'es nul, t'es laid et t'es gros.»

«Tu penses vraiment que le patron te fait confiance? T'es bon à rien.»

«Montre-moi tes seins, sinon je vais mettre ta photo embarrassante sur Internet.»

Donc, ainsi de suite. Donc, vous voyez, c'est quand même assez important tout ce qui peut se dire là-dessus et ça fait quand même réagir. Et je pense que c'est quand même un dossier qui est assez sensible et important, et il faut s'en occuper assez rapidement.

On sait aussi que les nouvelles technologies de l'information et de communication, qu'on appelle les TIC, entraînent infailliblement l'extension de tous les types de comportements, qu'ils soient polis ou non, périlleux ou prohibés dans le cyberspace. On dit : Communément associée aux enfants de numérique, la cyberintimidation peut atteindre des individus de toutes catégories d'âge, je le disais tout à l'heure, les jeunes, les parents, domaine du travail, les grands-parents aussi. Dans les centres de personnes âgées aussi, il y a de l'intimidation.

Par exemple, les jeunes cyberintimidateurs peuvent se cacher derrière la technologie et se réfugier dans l'anonymat, s'ils le veulent. Leurs paroles blessantes et leur sarcasme provoquent chez leurs victimes des réactions qu'ils ne voient jamais. S'ils en étaient témoins, ils éprouveraient peut-être de l'empathie devant les souffrances dont ils sont la cause. Donc, il est beaucoup plus facile de se montrer agressif et pervers lorsqu'on ne voit jamais la réaction de l'autre. Donc, en arrière d'un écran d'ordinateur, c'est assez facile de dire n'importe quoi et d'intimider les gens, mais, quand on est en face de quelqu'un, c'est différent.

Les personnes qui se sentent intimidées, harcelées ou menacées par les réseaux numériques sont susceptibles de subir les effets de certains comportements dans divers aspects de leur vie, que ce soit personnelle, professionnelle, académique, et j'en passe. Donc, infailliblement, c'est... On parle de maladies mentales aussi, de dépression. Donc, ça va quand même loin. Et on sait que la nature des moyens de communication utilisés amplifie les conséquences de l'intimidation, puisqu'un seul acte de cyberintimidation peut être relayé, démultiplié instantanément ou pérennisé, et ce, dans un environnement qui est public et dont l'auditoire est presque illimité. Les conséquences peuvent donc être dévastatrices lorsqu'une personne est la cible, d'où l'importance de prévenir de tels gestes.

Et je vais vous faire part de quelques statistiques. Selon Sécurité publique Canada, on dit qu'il y a près d'un adolescent canadien sur 10, donc 8 %, qui affirme avoir été victime d'intimidation soit en ligne, par le biais des sites de réseaux sociaux, et ça, c'est que la pointe de l'iceberg qu'on m'a confirmé.

Aussi, plus d'un tiers des adolescents canadiens, donc 35 %, ayant un profil sur un site de réseautage social, ont été témoins de commentaires blessants ou déplacés au sujet d'une personne qu'ils connaissent. 14 %, Mme la Présidente, d'entre eux affirment qu'ils ont eux-mêmes reçu des commentaires blessants et déplacés dans des réseaux sociaux. 18 % des parents canadiens affirment que leur enfant a été victime de cyberintimidation, 31 % disent qu'ils connaissent un enfant de leur entourage qui a été victime de cyberintimidation et 90 % des Canadiens appuient l'adoption d'une loi qui rendrait illégale toute utilisation d'un moyen électronique pour intimider, harceler ou causer une importante détresse émotionnelle. Donc, c'est quand même des statistiques qui parlent et qui sont révélatrices.

Il y a des exemples aussi, les échanges via les courriels, les salons de clavardage, les groupes de discussion, les sites Web, les messageries instantanées, et ainsi de suite. Donc, c'est illimité. Malheureusement, je le disais tout à l'heure, les conséquences de l'intimidation pour les victimes sont variées, allant de la perte de l'estime de soi à la dépression et, dans certains cas, au suicide. Donc, je pense que c'est inacceptable. On a tous des témoignages de plus en plus là-dessus.

Il y a aussi l'utilisation des technologies Internet, telles que les sites Web, pour ridiculiser d'autres personnes en racontant des histoires, des blagues, des blagues. Une fois que c'est parti, là, il est trop tard. Puis on étiquette aussi des humains. Donc, on voit que c'est excessivement grave. Lorsque cette photo ou cette vidéo se trouve entre les mains d'une personne, elle peut être sauvegardée et partagée à plusieurs reprises à l'intérieur d'un réseau social relativement large, et encore le réseau ne se limite pas.

Tu sais, tout à l'heure, je disais, quand on était... avant qu'il y ait la cyberintimidation, les réseaux sociaux, on était dans la cour d'école, c'était grave, mais ça se réglait là, ça restait là, les parents venaient, on parlait avec le professeur, tout ça. Mais aujourd'hui, une fois que c'est parti, là, c'est à l'infini, là, ça n'arrête plus. Aussi, on propage des faussetés à l'égard de quelqu'un en transmettant, à l'aide d'un système de messagerie électronique, de faux renseignements dans l'intention de nuire à ces individus ou encore proférer des menaces. On sait que... par des révélations compromettantes ou diffamatoires, donc ça va très, très, très loin.

Alors, M. le ministre, maintenant, on sait que cette intimidation est en ligne, par les gadgets intelligents d'aujourd'hui, à la portée de nos doigts. Hein, on en a tous, là. À cet effet, cette intimidation s'éternise et s'épuisera difficilement. De plus, cette souffrance est vécue de manière très solitaire et incomprise. Donc, M. le ministre, je voudrais savoir : Avez-vous l'intention de consulter les jeunes pour savoir ce qu'ils vivent et comment ils le vivent avant de lancer le plan sur l'intimidation?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. Avant de vous donner la parole, M. le ministre, je vais simplement mentionner... Je reconnais que vous avez lu des citations. Moi, j'ai ressenti un léger inconfort. Je vous demande peut-être de choisir des citations et d'essayer de deviner si ça peut... en tout cas, si c'est ce que vous voulez générer, mais moi, j'ai ressenti un inconfort, je voulais vous le mentionner.

Une voix : Alors, je m'en excuse, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Ça va. J'apprécie. Merci...

Une voix : C'est tiré, là, d'un titre...

La Présidente (Mme Chassé) : Je le sais. Je le sais. Je le sais. Merci. Alors, M. le ministre, il reste trois minutes au bloc. Merci.

• (12 h 40) •

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Il y a plein de choses intéressantes là-dedans. Je vais essayer de couvrir tout ça en trois minutes ou moins peut-être pour laisser mon collègue poser d'autres questions s'il en a d'autres. Bon, comment consulter... Je vais commencer avec la question : Comment consulter... est-ce qu'on a l'intention de consulter les jeunes? Moi, je le disais tantôt, je n'en fais pas de cachette, je pense qu'on doit aller à la rencontre des jeunes. Je pense qu'on doit aller davantage dans les écoles, où les jeunes se trouvent, où il y a de l'intimidation qui se vit aussi. Donc, je pense qu'on doit aller à leur rencontre, et on doit le faire partout au Québec.

Donc, moi, ce que je propose, et on aura l'occasion de se pencher là-dessus, mais je pense que ce serait important qu'on puisse faire une tournée où on pourrait aller s'adresser aux jeunes un peu partout au Québec pour constater face à face quelle est leur réalité puis qu'on puisse les entendre. Et, ceci dit, ça comporte aussi des défis, hein, parce que quand on est intimidé spécifiquement, parfois, c'est difficile d'en parler.

Ensuite, cyberintimidation. Le collègue de Lac-Saint-Jean disait : 18 % des parents, j'ai noté ça, disent que leur enfant a été victime de cyberintimidation. On peut aussi présumer, et là on fait dire ce qu'on veut aux statistiques, mais on peut présumer que c'est encore plus important que ça, il y a peut-être des jeunes qui n'en parlent pas non plus à leurs parents. En tant que parents, j'imagine qu'on ferait de notre mieux, mais il y a des choses qu'on ne sait pas. Donc, je pense qu'on doit vraiment agir. Il y a plusieurs moyens.

Je vous lance aussi une initiative qui vient d'être mise en ligne, une trousse média, une trousse qui s'adresse aux journalistes pour leur permettre de mieux comprendre le phénomène de l'intimidation. Ça a été produit par l'INSPQ, l'Institut national de santé publique du Québec. C'est d'ailleurs publié sur leur site Web. Il y a un lien sur le site Web du ministère de la Famille pour aller consulter. Et pourquoi je vous parle de ça? C'est parce que je pense qu'il y a une importance

aussi de s'appuyer... Et ça, d'ailleurs, c'était dans le plan, je le notais et je me suis mis une note, c'était une des orientations, l'orientation 5, des interventions appuyées sur des données probantes. Et je trouve que c'est intéressant parce que c'est toute l'importance, justement, des données avec lesquelles on doit travailler et des bonnes informations à partir desquelles on doit partir pour agir...

La Présidente (Mme Chassé) : ...au bloc, M. le ministre.

M. Lacombe : La trousse média de l'INSPQ, je pense que c'est un bon exemple. Je pense qu'il y a d'autres moyens d'y arriver et de faire en sorte, justement, qu'on puisse s'appuyer sur la recherche, sur des faits, pour ensuite agir de façon efficace.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Pour les quelques secondes qu'il reste, ce sera transporté. Je reconnais maintenant une intervention de la part de l'opposition officielle pour un deuxième bloc d'échange de 18 min 40 s. Mme la députée de Mille-Îles, la parole est à vous.

Mme Charbonneau : Merci, Mme la Présidente. J'étais heureuse d'entendre le ministre dans ses réponses puis je lui fais un petit clin d'oeil pour vous dire que, si vous pensez que des crédits, des fois, c'est difficile, c'est encore plus difficile de rester neutre. Quand il faut rester ce que moi, j'appellerai apolitique, mais j'ai aimé l'expression de ma collègue, qui disait transpolitique, c'est difficile parce que, des fois, on a le goût de jouer la joute autrement. Et là c'est vraiment un bel événement qui se passe ce matin. Chacun de mes collègues a interpellé cette salle sur différents sujets, mais le sujet des jeunes revient beaucoup.

Je nous lève un petit drapeau jaune pour dire : Vous l'avez dit au départ, vous avez un comité transministériel, interministériel. Celui-ci se doit d'avoir un impact dans chacun de ses milieux. On a une collègue, alentour de la table, qui a déjà été au pouvoir, donc la ministre de la Justice a une responsabilité quant à l'homophobie, et la transphobie, et tous les gestes par rapport au genre. On a l'Éducation qui est responsable de ce qui se passe à l'intérieur du monde scolaire, encore une fois de la petite enfance jusqu'aux adultes, parce que l'école, ça n'arrête pas en cinquième année, ça va jusqu'à la formation professionnelle, rappelons-nous, ça va aussi au niveau cégep, universitaire. Mais on est passé aussi par le sport. Puis je le souligne parce que vous avez parlé des ambassadeurs de sport, sachons que l'intimidation, ça ne s'arrête pas dans une cour d'école. Et, quand on arrive aux coups et qu'on mentionne la violence physique, bien, c'est de la violence physique, ce n'est plus de l'intimidation. On vient de passer cette ligne-là qui dit qu'on est passé à autre chose, un peu comme quand on fait... pas seulement une agression, mais quand on fait de l'intimidation puis qu'on passe au niveau de la maltraitance auprès des aînés. On a passé la ligne de l'intimidation, on est passé à autre chose. C'est pour ça que, comme gouvernement, de vouloir poser des gestes auparavant, c'est tout en notre honneur.

Les ambassadeurs de sport venaient avec différentes mesures au niveau du sport, vous le disiez, M. le ministre. Il y a aussi des lignes qui ont été faites et des plans qui ont été faits pour les bénévoles qu'on a dans le sport. Parce que, rappelons-nous, on a eu quelques cas où probablement que votre collègue, votre collègue nouvellement élu dans le principe du sport, a eu à regarder les impacts qu'il y a dans nos... je n'appelle pas ça des tribunes, on appelle ça des estrades, hein, les parents dans les estrades entre eux, mais aussi sur nos jeunes bénévoles qui sont coachs ou qui sont arbitres dans les équipes, qui reçoivent ces phrases-là, qui sont assez désastreuses, des parents. Les ambassadeurs avaient un contrat d'un an, avaient une implication qui était quand même marquée. Par contre, si on va sur le site, ils sont encore là.

Alors, je voulais savoir si, de votre côté, il y avait un regard qui avait été porté sur le mandat qu'on avait donné aux ambassadeurs, au lien qu'on a fait avec eux et si vous aviez l'intention peut-être de regarder si on pouvait élargir, tu sais, dans cette possibilité-là... puis là, je vous le dis tout de suite, vous n'êtes pas obligé de me dire qu'on va décider ça ensemble. Vous avez le droit d'avoir des idées, j'ai compris le principe, puis je le sais qu'à chaque fois que vous me le dites vous voulez que j'aie confiance sur cette volonté qu'on va travailler ensemble, dites-le plus. Mais, si vous avez une perspective en avant par rapport à plus d'ambassadeurs, plus de liens avec le sport... parce que, quand on est un jeune ou un moins jeune, qu'on fasse du sport, sportif d'élite, ou qu'on soit juste en pratique pour le plaisir, l'intimidation est très présente aussi.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Mille-Îles. M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bien, c'est une excellente idée, moi... Bien, d'abord, pour répondre à votre question, ça fait partie du bilan, ça fait partie des mesures qui sont évaluées. Donc, on aura l'occasion de le regarder ensemble, ce bilan, lorsqu'il sera disponible. Je n'en ferai pas de cachette, on pourra se pencher dessus ensemble. Ensuite, mon avis, là, bien personnel, comme ministre, sur le sport, c'est intéressant, c'est vraiment intéressant parce que je pense qu'on peut vraiment s'en servir comme d'un levier, et je m'explique. On peut être témoin ou victime du pire dans le sport, mais aussi du meilleur. Et c'est là que c'est intéressant, parce qu'on peut être totalement détruit par un climat malsain où on est victime d'intimidation en milieu sportif, mais le milieu sportif a aussi ça de particulier que quand l'esprit d'équipe est présent, quand les conditions sont réunies, bien, justement, ça peut mettre un frein à des situations d'intimidation.

Quand on est en groupe, on sait que, parfois, l'effet de groupe fait en sorte qu'on peut aller vers le négatif, mais l'effet de groupe peut aussi faire en sorte que, quand le groupe se tient, envoie les bons messages, des messages positifs, bien, la personne qui va se lever et qui va commencer à intimider un coéquipier va probablement se faire rasseoir assez vite puis se faire remettre à sa place en disant : Ces comportements-là, ici, on ne les accepte pas.

Et là je parle du sport. Ça peut s'appliquer dans les milieux de travail. Ça peut s'appliquer à l'école aussi. Mais le sport a quelque chose de particulier en ce sens où c'est tellement intense, où les émotions sont tellement partagées, qu'il y a

une proximité, là, qui se crée entre les coéquipiers. Il y a des buts communs qui sont très, très forts, qui sont marqués, des moments intenses, je le disais, qui sont partagés. Donc, je pense qu'effectivement on peut regarder ça. Moi, je pense qu'on a tout intérêt à le faire.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Mille-Îles.

Mme Charbonneau : Merci, Mme la Présidente. Je vais faire deux questions un petit peu plus rapides, avec moins d'histoires personnelles par rapport à mon implication dans le dossier, mais vous avez compris que c'est un dossier qui me passionne, donc je n'ai pas besoin d'aller beaucoup plus loin.

Je reviens aux questions qu'on vous a posées avant d'arriver ici. À la page 123 du cahier, que je vous nomme comme il faut, étude des crédits, renseignements généraux du ministère, on signifie — puis je suis sûre que vous allez être capable de bien m'informer — que la députée de Bellechasse, qu'on a le plaisir d'avoir avec nous aujourd'hui, est votre adjointe parlementaire qui vous accompagne dans le dossier. Ça, j'ai compris. Mais on informe aussi qu'il y a eu quatre séances de travail en préparation du futur plan concernant la lutte contre l'intimidation. Je suis sûre que vous allez vous rattraper là-dessus, mais je voulais savoir si c'était en préparation de la rencontre qu'on va avoir ensemble ou bien si vous étiez sur une enlignée où, là, ça va être corrigé.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Il s'agissait de rencontres, Mme la Présidente, du comité interministériel, entre autres, où il y a eu du travail de fait. Mais, au-delà de ça, je vous dirais, bien honnêtement, là, oui, et je l'ai dit tantôt, il y a eu des rencontres de travail. Il y a eu des rencontres de travail notamment avec la députée de Bellechasse, vous avez raison, qui est adjointe parlementaire pour moi-même, le ministre de la Famille, et qui va être très impliquée dans le dossier de la lutte contre l'intimidation.

Mais, très honnêtement, encore une fois, il faut comprendre que ces rencontres de travail là étaient vraiment à l'interne pour voir justement quel était l'intérêt, par exemple, de la députée de Bellechasse de s'engager dans ce processus-là, de quelle façon on pouvait travailler ensemble. Donc, on jette un peu les bases de la façon dont on voudrait travailler de notre côté, comme vous pourriez le faire, par exemple, avec vos équipes, et ensuite de ça, à l'étape zéro du nouveau plan, vous allez être impliquée. Mais je pense que c'était important pour nous aussi, à l'interne, de voir comment on voulait mener ce dossier-là de notre côté.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Merci. J'essayais de me rappeler, puis on s'est parlé ici, il me semble que, sur le comité interministériel, il n'y avait pas de politique. Mais, ceci dit, je peux comprendre le principe de faire une espèce de briefing pour mieux comprendre le dossier puis savoir vers où on s'en va. Ça, je comprends ça.

Plus tôt, vous avez répondu à ma collègue que le printemps, c'était probablement un endroit où on va commencer à regarder nos agendas ensemble pour pouvoir peut-être s'asseoir puis voir comment faire les choses. Quand vous dites : On va faire une consultation en ligne, on aimerait ça faire une consultation auprès des organismes, je l'entends bien puis j'ai aussi entendu votre invitation pour soumettre des organismes. Je voulais savoir si... Dans votre perspective à vous, vous voyez ça comment? Vous voyez ça en rencontres fermées avec nous? Vous voyez ça en forum? Vous voyez ça en... un sit-in d'une fin de semaine, un lac à l'Épaulé quelconque? Je voulais savoir comment vous voyez le principe de s'asseoir ensemble pour commencer le dossier à zéro.

• (12 h 50) •

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre...

M. Lacombe : Je vais... Ça me ferait plaisir. Je serais en bonne compagnie, je suis persuadé qu'on aurait...

Mme Charbonneau : ...

M. Lacombe : Je vous crois. Je vais répondre ce qu'un collègue a déjà répondu : Ça me fera toujours plaisir de faire la fête. Non, mais, sans blague, je... Mais je pense qu'on pourra peut-être fêter le nouveau plan, mais je pense que le modèle du forum, moi, me plaît, parce que je pense que, si on veut se doter d'un nouveau plan sans nécessairement se lancer dans une démarche, là, qui serait interminable, je pense que le modèle d'un forum, par exemple, d'une tournée régionale, c'est intéressant. D'aller sur le terrain directement, de le faire pas nécessairement derrière les portes closes, parce que l'image qu'on projette quand on travaille ensemble, on le sait, la députée de Joliette en sait quelque chose, elle est habituée à ce genre de démarche là, je pense qu'elles ne sont pas toutes au même niveau, évidemment, mais je pense que ça envoie des messages positifs. Je pense que la population aime ça. Sur des sujets comme ça, je pense qu'on a tout intérêt à le faire publiquement. C'est peut-être ma préférence.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Merci. Ça me donne une idée de la préférence, si le ministre la nomme ainsi. Je vous disais : J'aime bien le plaisir. Ce n'est pas parce que je vous proposais des façons de faire que c'était pour faire la fête, c'était vraiment

par sérieux, mais il y a différentes façons de faire pour pouvoir regarder un dossier puis le faire cheminer ensemble, et c'est toujours là le défi.

Vous parlez, depuis le début, puis je l'entends bien, du principe d'indicateur de rendement. Par contre, on ne parle pas d'un compte de banque, on ne parle pas de notes à l'école. On parle vraiment d'un sentiment, d'un ressenti. Je vous le dis parce que, souvent, le principe de l'intimidation, ça commence entre la fratrie, entre le frère et la soeur, entre les soeurs et... parce que c'est là qu'on commence à bâtir sa carapace. Et le principe même ou le sentiment même de l'intimidation est différent chez chacun. Je vous dirais qu'on se rencontrerait dans le couloir, puis vous me taquinez, vous avez compris que j'ai du tac au tac. J'ai été élevée dans une famille de sept enfants, j'ai du tac au tac. Par contre, un enfant unique pourrait ressentir un sentiment beaucoup plus fort d'intimidation dans une même sorte de relation.

Donc, le principe des indicateurs de rendement, j'ai un petit peu de la difficulté à les voir... comment vous pouvez les regarder. Pouvez-vous me donner une idée, peut-être, vous ne l'avez pas encore touché, mais pouvez-vous me donner une idée sur ce que ça pourrait être, un indicateur de rendement, sur l'impact de certaines mesures, je comprends, mais sur le principe même de la lutte contre l'intimidation?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : C'est vrai que ce n'est pas simple, et je le disais tantôt, parce que, souvent, on est dans le qualitatif plutôt que dans le quantitatif. Donc, comment on mesure ça? Mais moi, je pense qu'on doit quand même se poser la question. Parce que c'est intéressant aussi non seulement parce qu'on dépense des fonds publics, puis je pense qu'on doit voir si ça a un impact ou pas, je pense que ça a un impact, puis je pense qu'on s'entend tous là-dessus, mais de mesurer l'impact, mais, outre ça, pour ajouter à ça, je pense que c'est intéressant de voir aussi qu'est-ce qu'on a fait qui a eu le plus d'impact, sur quels domaines on a agi davantage, avec tel type ou tel autre type de mesure, pour peut-être orienter davantage la suite des choses puis orienter les actions qu'on pourrait mettre de l'avant. Par exemple, est-ce qu'on pourrait penser à la tenue de sondages très ciblés auprès de clientèles auxquelles on se serait adressés avant les mesures, après les mesures? Vous savez, on peut le faire aussi... on peut recueillir des témoignages, même s'ils sont qualitatifs. On peut collecter des données. Je pense qu'on doit au moins se poser la question. Je pense que ce n'est pas facile, mais je dis souvent : Ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas le faire.

La Présidente (Mme Chassé) : Absolument. Merci, M. le ministre. Mme la députée de Mille-Îles.

Mme Charbonneau : D'ailleurs, vous le disiez... Merci, Mme la Présidente. Vous le disiez, il faut être plus audacieux, il faut...

La Présidente (Mme Chassé) : Oui, puis je vous invite à vous adresser à la présidence.

Mme Charbonneau : Oui, oui, tout à fait.

La Présidente (Mme Chassé) : Fantastique.

Mme Charbonneau : Ce qui est difficile, Mme la Présidente, puis je vous le dis parce que je suis très honnête, c'est de poser la question à vous mais de voir la réaction du ministre.

La Présidente (Mme Chassé) : Non, c'est dans le verbatim. Vous pouvez le regarder.

Mme Charbonneau : Oui, mais je m'adresse à vous, tout à fait.

La Présidente (Mme Chassé) : Si, à un moment donné, ça devient tendu, je vais vous demander de commencer à me regarder.

Mme Charbonneau : Oui. Non, ça m'étonnerait, ça m'étonnerait.

La Présidente (Mme Chassé) : Ça m'étonnerait, O.K., ça m'étonnerait. Exactement.

Mme Charbonneau : Vous avez compris ma dynamique de groupe.

La Présidente (Mme Chassé) : Mais vous pouvez le regarder en vous adressant à moi.

Mme Charbonneau : Oui, tout à fait.

La Présidente (Mme Chassé) : Bonne chance.

Mme Charbonneau : J'avais compris le principe. Je vous disais juste que c'était une partie un petit peu plus amusante quand vous me dites : Adressez-vous à moi.

Ceci dit, je reviens à mes questions. Le niveau du principe des projets. On a eu... La députée de Joliette en parlait un peu plus tôt, il y a eu des projets qui ont été soumis. Il y a eu des sommes qui ont été mises sur la table. On a annoncé, le

28 mars, sept mois plus tard, les projets qui ont été acceptés. Je me demandais qu'est-ce qui expliquait le délai, parce qu'habituellement les délais sont plus courts pour annoncer les projets. Est-ce que ça a rapport à quelque chose qu'on pourrait, du moins, corriger pour que dans l'avenir, quand un projet se dépose, les délais sont plus courts pour les organismes? D'autant plus qu'on a des organismes qui, quelquefois, attendent après les sous pour pouvoir faire le projet. Donc, les délais, des fois, ça devient une imposition difficile.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : On peut toujours faire plus, on peut toujours faire mieux. Donc, assurément qu'on pourrait essayer de réduire ce délai-là. C'est un délai qu'on me dit normal, là, dans les circonstances, mais on me dit aussi qu'on peut effectivement peut-être faire plus vite. Parce que ce sont des bons enjeux, là, que soulève la collègue. Donc, si on peut agir plus rapidement, on va le faire. On me dit que c'est possible.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Vous avez compris, Mme la Présidente, que, quand je soumetts un projet au mois d'août puis que j'ai ma réponse au mois de mars, ça devient un petit peu plus difficile. Mais j'accepte le fait qu'on me dise : On va revoir. On prend toujours en considération qu'il y a eu des élections. Des fois, c'est la partie qui peut faire en sorte que les délais sont plus compliqués.

Dans cette volonté-là de revoir le plan, puis de s'asseoir ensemble, puis faire en sorte qu'on puisse prolonger ou améliorer, lui donner un peu plus de bagou, puisque c'est le premier plan qui existe depuis 2015, est-ce que le ministre y voit quelque chose d'intéressant qu'on puisse continuer à financer des projets?

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Lacombe : Tout à fait, tout à fait. Il n'y a pas d'ambiguïté.

La Présidente (Mme Chassé) : Excellent. Merci. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Merci. Dernière question, probablement, avec le temps qu'il me reste. Le protecteur de l'élève, vous avez... je vais dire, j'ai...

La Présidente (Mme Chassé) : Il vous reste un bon trois minutes, hein? Fantastique.

Mme Charbonneau : ...j'ai une collègue qui est dans votre équipe, donc la collègue de Repentigny, qui a eu, pendant, je vous dirais, un bon quatre ans, un discours sur le protecteur de l'élève. Vous comme moi puis comme la plupart de mes collègues ici, on sait que le protecteur de l'élève ne relève pas du ministère de la Famille, ne relève pas non plus du dossier de l'intimidation, il relève du scolaire, mais la volonté de notre collègue, c'était vraiment de lui donner une responsabilité très concrète par rapport au dossier de l'intimidation. Je me demandais, du siège que j'occupe, si, un, la députée vous avait interpellé, deux, si, dans les prérencontres que vous avez eues avec le ministère, vous avez fait une approche ou regardé le principe du rôle du protecteur de l'élève face à l'intimidation.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Mille-Îles. M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Je vous dirais, Mme la Présidente, qu'il n'y a pas eu de rencontre formelle à ce sujet-là. On est vraiment en train, de notre côté, à réfléchir à quelles sont nos idées. Je suis persuadé que l'opposition fait la même chose pour qu'on puisse mettre tout ça en commun après. Ça a fait partie de nos réflexions, entre cabinets, là, de voir comment on pouvait inscrire ça dans le cadre du plan qu'on va proposer tous ensemble. Donc, ça a fait partie de discussions qui ont eu lieu, j'ai envie de dire, de façon presque informelle, là, mais il n'y a pas eu de rencontre en bonne et due forme à ce sujet-là.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée, il vous reste 1 min 45 s à votre bloc.

Mme Charbonneau : Alors, je fais vite pour dire que, dans les engagements que l'équipe de la CAQ avait au moment des élections, le protecteur de l'élève avait une place assez importante. Je me demandais si, entre vous et le ministre de l'Éducation, il y avait eu des discussions par rapport au rôle qu'occupe cette personne, parce qu'il y avait des engagements vraiment très concrets. Je veux juste être sûre qu'on ne mélange pas les poires puis les tomates.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci. Oui, M. le ministre.

M. Lacombe : Vous avez raison qu'il y a des opinions qui ont été mises de l'avant, là, et, je vous rassure, là, du côté de l'éducation, c'est toujours... mon collègue, c'est toujours une priorité pour lui, c'est toujours dans ses intérêts d'aller de l'avant. Maintenant, quelle forme est-ce que ça pourrait prendre concrètement? Je pense que, de son côté... et là c'est un terrain un peu glissant pour moi parce qu'évidemment c'est de sa responsabilité, je pense qu'on est encore sur la table à dessin avec ça.

La Présidente (Mme Chassé) : Excellent. Merci, M. le ministre. Pour 40 secondes, Mme la députée, dans votre dernier bloc.

Mme Charbonneau : Alors, une recommandation de 40 secondes : Mêlez-vous-en, M. le ministre, puisqu'à l'éducation le protecteur de l'élève a un rôle important. Ce n'est pas qu'un acteur extérieur, c'est aussi quelqu'un qui peut être à l'écoute du monde scolaire par rapport à l'intimidation. Donc, si vous avez l'opportunité d'échanger avec votre collègue, faites-le avec plaisir, parce que vous avez une place à prendre.

• (13 heures) •

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Mille-Îles. Je reconnais maintenant une intervention de la part du parti formant le gouvernement pour un dernier bloc d'échanges. Mme la députée de Les Plaines, la parole est à vous.

Mme Lecours (Les Plaines) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Dans un premier temps, je tiens à m'excuser de mon retard, je suis arrivée un petit peu... la commission était commencée. Je vais vous expliquer pourquoi, vous allez voir où je veux en venir avec ça.

Nous avons, ce midi, la remise de prix par l'Office de la protection des consommateurs. Étant l'adjointe parlementaire de la ministre de la Justice, à cet égard-là, je suis allée. Et vous allez voir... ce n'est pas une justification, vous allez voir, en fait, pourquoi je parle de cette petite écartade là que j'ai commise à la commission. En fait, c'est qu'on parle d'intimidation, de lutte à l'intimidation, en fait. C'est un sujet qui est difficile. On a tous vécu... Moi, je pense qu'on a tous vécu... quand on regarde au plus profond de nous-mêmes, on a tous vécu un petit peu d'intimidation. On a parlé de cyberintimidation. C'est des sujets qui sont durs, qui sont lourds, il faut s'en préoccuper énormément. Je sais qu'on a parlé du plan, du travail qui va se faire, et je souligne d'ailleurs l'ouverture du ministre de la Famille à cet égard-là, pour qu'on puisse faire quelque chose de transpartisan. Je pense que c'est important.

Il y a quelques outils qui existent également. Et vous allez comprendre pourquoi je parlais de prix, tantôt. Il y a un prix qui s'appelle le prix Ensemble contre l'intimidation, que vous connaissez. Je pense que c'est de... On aurait tout avantage, je crois, à souligner qu'est-ce qui se fait de bon, justement, pour lutter contre l'intimidation. Et ce prix-là, si je ne me trompe pas, permet d'honorer une personne, une organisation et une école ou une commission scolaire qui se sont illustrées par leurs actions dans le milieu. Il est remis une fois par année à ces trois... Il y a trois lauréats une fois par année depuis 2015.

Ma question est bien, bien simple, M. le ministre. Dans un premier temps, est-ce que vous comptez poursuivre ce programme-là? Et, si votre réponse est positive, parlez-moi un peu de la valeur de ce programme de récompense là. Parce que, comme je vous disais, tu sais, le fait que l'intimidation est un sujet lourd, difficile, et tout ça, comment est-ce qu'en récompensant des gestes qui vont faire en sorte qu'on renverse la vapeur, ça peut être intéressant? Alors, petite question toute simple, mais qui peut avoir une belle réponse toute positive.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, Mme la députée de Les Plaines. M. le ministre, la parole est à vous.

M. Lacombe : Merci beaucoup. C'est un outil qui est important. Moi, je vous souligne tout de suite que j'aimerais beaucoup que ça continue d'aller de l'avant dans le cadre du nouveau plan, si tout le monde est d'accord avec ça. Et, avant de voir de quelle façon on peut mettre ça de l'avant, je pense qu'on doit d'abord se rencontrer.

Ceci dit, oui, je pense que ça doit continuer d'aller de l'avant, parce que c'est un outil important dans tout le coffre à outils qu'on a, parce que c'est un outil qui est très public, c'est un outil qui envoie des messages positifs, des signaux positifs, parce qu'il est soutenu par tout le monde, toutes couleurs politiques confondues, et qu'il est porté par le premier ministre du Québec aussi. Donc, j'étais à la remise de prix tout juste après notre arrivée au gouvernement et, en discutant avec les gens qui étaient en nomination, avec les lauréats, je pouvais constater à quel point, pour eux, c'était important d'être là.

Et d'ailleurs il y avait beaucoup d'initiatives qui avaient été soumises à ce moment-là, 43 initiatives au total, toutes catégories confondues. Et c'étaient des candidatures de haut calibre. C'étaient vraiment de beaux projets qui avaient été soumis. Et ce qui est motivant, ce qui est inspirant, c'est que ça témoigne aussi de toute la mobilisation sur le terrain. Donc, on parlait des projets qu'on soutient. C'est un autre bon exemple. Quand la communauté se mobilise, ça a un effet boule de neige. C'est un peu comme une toile d'araignée qui... C'est un peu tentaculaire. Ça va se promener un peu partout. Ça aura des répercussions par la suite. Et je pense que c'est un bon outil public pour venir non seulement récompenser les gens qui le font, mais, au-delà de la reconnaissance, de faire parler de ces initiatives-là puis de donner envie aussi à d'autres personnes de se lancer puis de contribuer.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Les Plaines, allez-y.

Mme Lecours (Les Plaines) : Petite question additionnelle. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Vous avez parlé d'une quarantaine de projets qui avaient été évalués, c'est ce que j'ai compris, là, pour la...

M. Lacombe : 43.

Mme Lecours (Les Plaines) : 43 projets. Dans ces projets-là, ce qui... C'est une suggestion, dans ces projets-là, il pouvait juste... Est-ce qu'on pourrait regarder ces projets-là et faire en sorte que ça pourrait être également répandu dans d'autres commissions scolaires? Des projets peut-être qui n'ont pas été jusqu'au mérite, mais qui sont vraiment très bons.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre.

M. Lacombe : Ce sont des projets, Mme la Présidente, qui provenaient de partout au Québec. Donc, lorsque des organismes, des organisations avaient des projets mobilisateurs dans leur communauté, ils avaient l'occasion de... bien, en fait, ils ont encore l'occasion, cette année, de soumettre leur candidature pour faire valoir le mérite puis le dynamisme de leurs projets. Donc, il y en a 43 qui ont été soumis, toutes catégories confondues, l'an dernier, et par la suite, bien, évidemment, le jury a dû faire une sélection. Mais encore une fois, quand on fait ce type d'opération là, bien, ça envoie aussi le message positif que c'est porté par le premier ministre, que c'est transpartisan et puis qu'on reconnaît, comme gouvernement, que c'est important.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Les Plaines, vous poursuivez?

Mme Lecours (Les Plaines) : C'est beau pour moi. Je pense qu'il y a d'autres questions intéressantes. Merci beaucoup, M. le ministre.

La Présidente (Mme Chassé) : Je reconnais... Quel autre membre du gouvernement qui désire prendre la parole? M. le député de Mégantic, la parole est à vous.

M. Jacques : Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Chassé) : Il reste trois minutes au bloc.

M. Jacques : Oui, merci. Dans un premier temps, je voudrais rassurer la députée de Mille-Îles. Je pense qu'on est 125 députés à l'Assemblée nationale et on est tous... et, à travers tout le gouvernement, je pense que tout le monde est d'accord que l'intimidation, c'est un fléau puis qu'il n'y a personne qui accepte ça. Je pense que la population du Québec ne l'accepte pas non plus, d'ailleurs.

Et, même si le harcèlement n'est pas la même chose que l'intimidation, on s'est dotés d'une politique Zéro harcèlement à l'Assemblée nationale qui est présentement... une campagne qui se passe dans nos bureaux de circonscription, et tout. Et, malgré certaines affiches qu'on trouve peut-être un peu déplacées, on finit par... non, mais je veux dire : Tu me touches, je te touche, tu sais, on réussit à faire des... tu sais, on s'en souvient, tu sais, puis ça nous remémore un peu tout ce qui se passe. Puis je pense que d'en parler, même en s'amusant, devient un élément très important à faire que, dans la vie de tous les jours, on y tient encore plus.

Vous savez, même si... J'ai remarqué, la lutte contre l'intimidation, là, il y a une hausse de budget de 6,75 %, mais ce n'est pas juste au niveau du budget de l'intimidation qui compte... que, dans le fond, qu'il y a de l'argent de mis là-dedans. Je pense que tous les petits gestes dans les écoles, dans les milieux défavorisés, pour redonner une dignité à chacune des personnes fait qu'à un moment donné l'intimidation devient moins forte. Je pense que c'est avec tous les petits gestes qu'on peut faire qui nous donnent la chance, là, de contrer ce fléau important.

M. le ministre... juste une petite question, Mme la Présidente. En fait, là, il y a une augmentation de 6,75 %, puis c'est dû à... pour quoi? Et qu'est-ce qu'il va faire de plus, dans le fond, le 6,75 % d'augmentation?

La Présidente (Mme Chassé) : Oui. Merci, M. le député de Mégantic.

M. Jacques : C'est 150 000 \$.

La Présidente (Mme Chassé) : Est-ce qu'on a bien compris la question?

M. Jacques : Dans le fond, il y a 150 000 \$ de plus dans le budget, là, pour contrer l'intimidation.

La Présidente (Mme Chassé) : Excellent. Merci. Donc, la question est... M. le ministre, vous êtes prêt à répondre en 40 secondes?

M. Lacombe : Bien, en fait, je ne suis pas certain de comprendre la question. Je ne suis pas certain du chiffre auquel mon collègue fait référence, mais c'était à...

M. Jacques : Sûrement que c'est pour contrer encore mieux l'intimidation, M. le ministre.

M. Lacombe : Laissez-moi quelques secondes, O.K.?

La Présidente (Mme Chassé) : Oui. Sûrement contrer encore mieux l'intimidation. Allez-y, 15 secondes

M. Lacombe : Il me reste 10 secondes, top chrono. Il s'agit du 150 000 \$ qui a été autorisé pour 2018-2019 pour les projets avec la communauté autochtone. Une somme qui sera gérée par le Secrétariat des affaires autochtones.

La Présidente (Mme Chassé) : Merci, M. le ministre. Merci à tous. Une autre commission émouvante pour moi.

Documents déposés

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et, compte tenu de l'heure, la commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures. Et je vous invite à arriver quelques minutes avant afin que nous reprenions les travaux à l'heure. Merci, tout le monde. Bon dîner.

(Fin de la séance à 13 h 10)